



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Agriculture - Foresterie- Élevage - Pêche et Aquaculture

www.agence-rurale.nc



L'année 2024 aura été marquée par de nombreux défis pour le monde rural et agricole calédonien. Après une crise insurrectionnelle aux répercussions économiques et logistiques considérables, l'Agence rurale a su maintenir son rôle de régulation et de soutien, en s'adaptant sans relâche aux urgences tout en poursuivant ses missions de long terme.

Les efforts se sont traduits de manière très concrète avec la mise en place des dispositifs d'indemnisation exceptionnels pour soutenir les éleveurs frappés par les retards d'abattage et les pertes liées à la surproduction. Dans le même temps, le plan foin et l'aide d'urgence « sécheresse » ont permis à plus de 200 éleveurs de préserver leurs troupeaux. Enfin, pendant la crise insurrectionnelle, des affrètements exceptionnels de barges ont été financés pour garantir une continuité de l'activité agricole et une distribution de la production face à des circuits logistiques fortement perturbés.

Malgré les tensions, plusieurs filières ont connu des avancées significatives. La filière porcine a bénéficié d'un audit technico-économique inédit, première étape d'une trajectoire collective pour améliorer sa résilience. La filière aquacole, quant à elle, a confirmé son dynamisme à l'export, tandis que la filière apicole a franchi un cap avec la signature d'une charte et la sixième édition du concours des miels. Du côté des productions végétales, la diversification s'est poursuivie avec des expérimentations sur le chanvre industriel et des actions pour renforcer la valorisation des fruits et légumes locaux.

L'Agence rurale a également contribué à la promotion des produits calédoniens : campagnes sur les viandes locales, actions autour du miel et de la pomme de terre...

Merci à l'équipe de l'Agence, qui a su conjuguer réactivité dans la gestion des crises et persévérance pour accompagner les filières sur le long terme. Je remercie également nos partenaires institutionnels, les provinces et les organisations professionnelles, qui ont permis d'avancer collectivement malgré les incertitudes.

En 2025, notre cap reste clair : renforcer la souveraineté alimentaire de la Nouvelle-Calédonie, accompagner la transition agroécologique, et valoriser les femmes et les hommes qui, chaque jour, façonnent l'avenir de nos campagnes et de nos lagons.



Victor TUTUGORO
Président de l'Agence rurale



I- Introduction P.3

- Organigramme
- Conseil d'administration
- Chiffres clés 2024
- Faits marquants (principales décisions du CA)

II- Actions de régulation P.9

> Productions animales P.9

- Filière bovine
- Filière porcine
- Convention de régulation des viandes
- Filière cervidés
- Filière ovine & caprine
- Filière apicole

> Productions végétales P.23

- Filière coprah
- Filière céréales
- Filière fruits et légumes
- Filière pomme de terre
- Filière squash
- Filière agriculture traditionnelle et familiale
- Filière plantes utiles
- Filière plantes comestibles, fruits et légumes de diversification
- Filière bois

> Productions de la mer P.39

- Filière pêche
- Filière aquacole

> Actions transverses P.43

- Transport des intrants
- Signe de la qualité et de l'origine
- Transition agroécologique
- Appui aux organismes et associations
- Communication
- Études et recherches

III- Indemnisations P.55

- > Calamités agricoles et naturelles
- > Sécheresse
- > «Crises» sanitaires
- > Autres indemnisations

IV- Prévention P.59

- > Plan foin
- > Dispositif de lutte contre la tique du bétail
- > Surveillance et prévention phytosanitaire et zoonositaire

V- Protection du milieu P.65

- > Occupation des sols
- > Mesures barrières fixes
- > Lutte contre les feux
- > Lutte contre les espèces envahissantes

VII- Réalisation comptable du budget P.69

- Exécution budgétaire 2024

I-INTRODUCTION

ÉQUIPE



MISSIONS

- Régulation des prix des produits agricoles et agroalimentaires
- Indemnisation en cas de calamités agricoles ou naturelles
- Préservation des milieux
- Prévention des risques
- Promotion des produits locaux et des produits calédoniens exportés
- Valorisation des signes de qualité
- Accompagnement de la transition agroécologique
- Études et recherches
- Appui à divers organismes et associations
- Aide au transport des intrants

CONTEXTE

2024- 6^{ème} exercice

Priorisation des missions statutaires, obligatoires et réglementaires

Contexte climatique fin de La Niña, « phase neutre » et sécheresse à compter du mois d'octobre 2023

Contexte économique : inflation des intrants

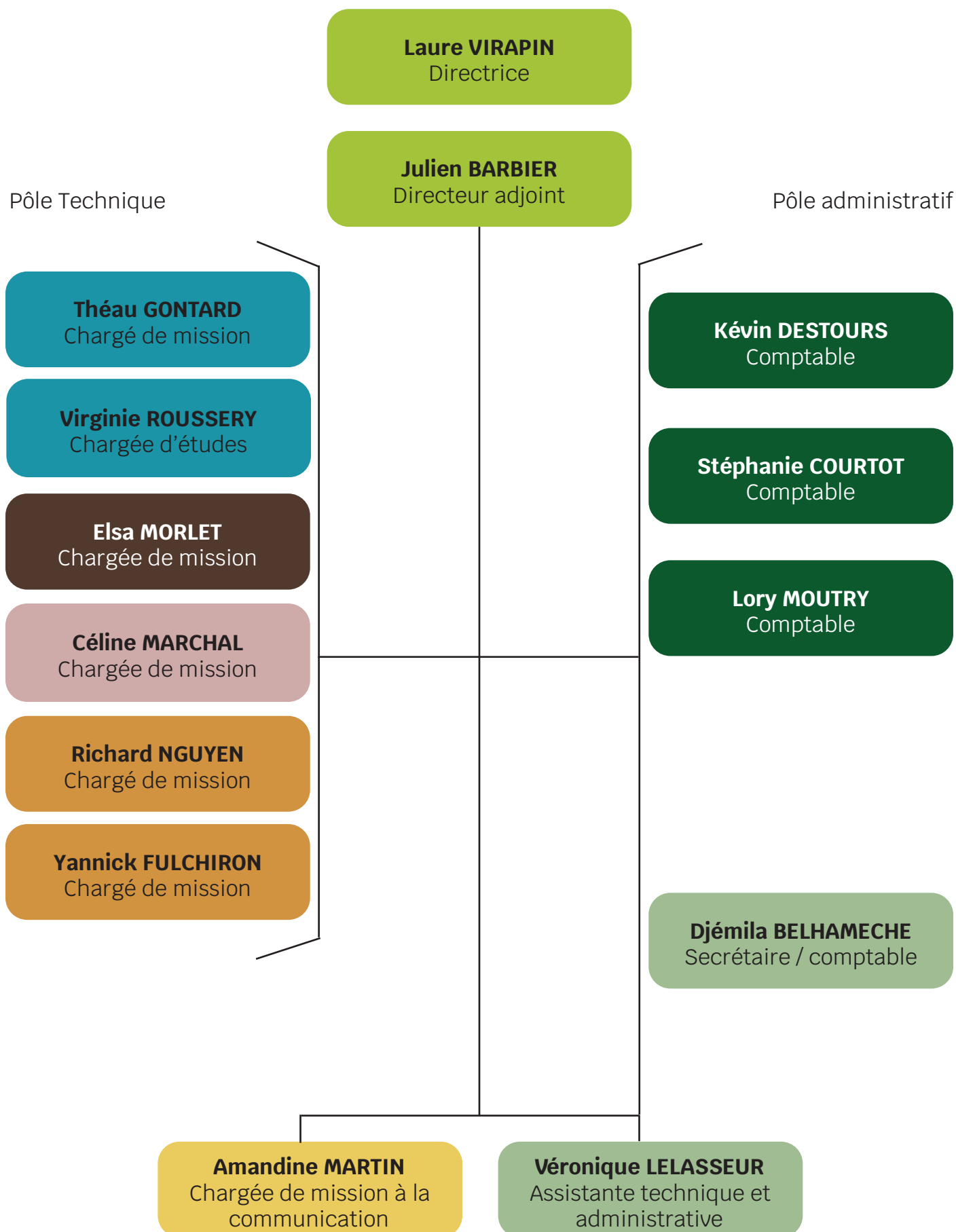
Mise en oeuvre d'aides provinciales

Réforme ou suspension de certaines aides

Crise insurrectionnelle

ORGANIGRAMME

au 31 décembre 2024



CONSEIL D'ADMINISTRATION

VOIX DÉLIBÉRATIVES



Quorum atteint lorsqu'au moins 6 membres à voix délibérative sont présents ou représentés.



VOIX CONSULTATIVES

- 3 représentants des organisations professionnelles agricoles à raison d'un par province
- Le président du sénat coutumier
- La directrice de l'Agence rurale
- Le directeur des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales
- Le contrôleur financier des établissements publics
- L'agent comptable - Trésorier des Établissements publics
- Et selon l'ordre du jour : les directeurs des services techniques provinciaux, le directeur de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques, le directeur des Affaires maritimes...etc

CHIFFRES CLÉS



6 séances de conseil d'administration dont 1 en consultation à domicile

31 délibérations adoptées

705 conventions en vigueur

4 879 mandats émis au 31/12/2024

3,2J de durée moyenne de traitement des paiements

et 98% des paiements traités en moins de 20 jours

2 980 652 136 F CFP de dépenses
effectives de fonctionnement à la clôture 2024



FAITS MARQUANTS

Conseil d'Administration

23 février

Vote du budget primitif 2024

Délibérations votées :

- Régulation du marché viandes
- Transport fruits et légumes
- Écoulement excédents pomme de terre
- Soutien à l'agro-transformation
- Café d'excellence
- Phase test transport produits ATF
- Évolution du plan foin et des aides à la transition agroécologique

Du 24 février au 3 mars

Salon international de l'Agriculture à Paris

1er mars

L'Agence rurale = 1^{er} établissement pilote du contrôle allégé de la dépense en partenariat avec la TREPUNC

Conseil d'Administration

13 mai

Début des émeutes et de la crise insurrectionnelle

26 juillet

Approbation des comptes de gestion et administratif 2023 + délibérations votées :

- Affrètements exceptionnels de barges
- Lutte contre les espèces envahissantes

6 août

Commission céréales pour alerter sur une diminution franche de la consommation de maïs grain

Conseil d'Administration

27 août

Vote du BS 2024 + délibérations

- Financement de l'autocollant de l'aéroport de Tontouta dans le cadre de la prévention

19 novembre

Biennale de la construction

24 octobre

Matinée visite des essais grandes cultures dont chanvre et restitution de l'étude de faisabilité technique et économique du chanvre industriel sur la parcelle CREA à la Technopole de Nessadiou

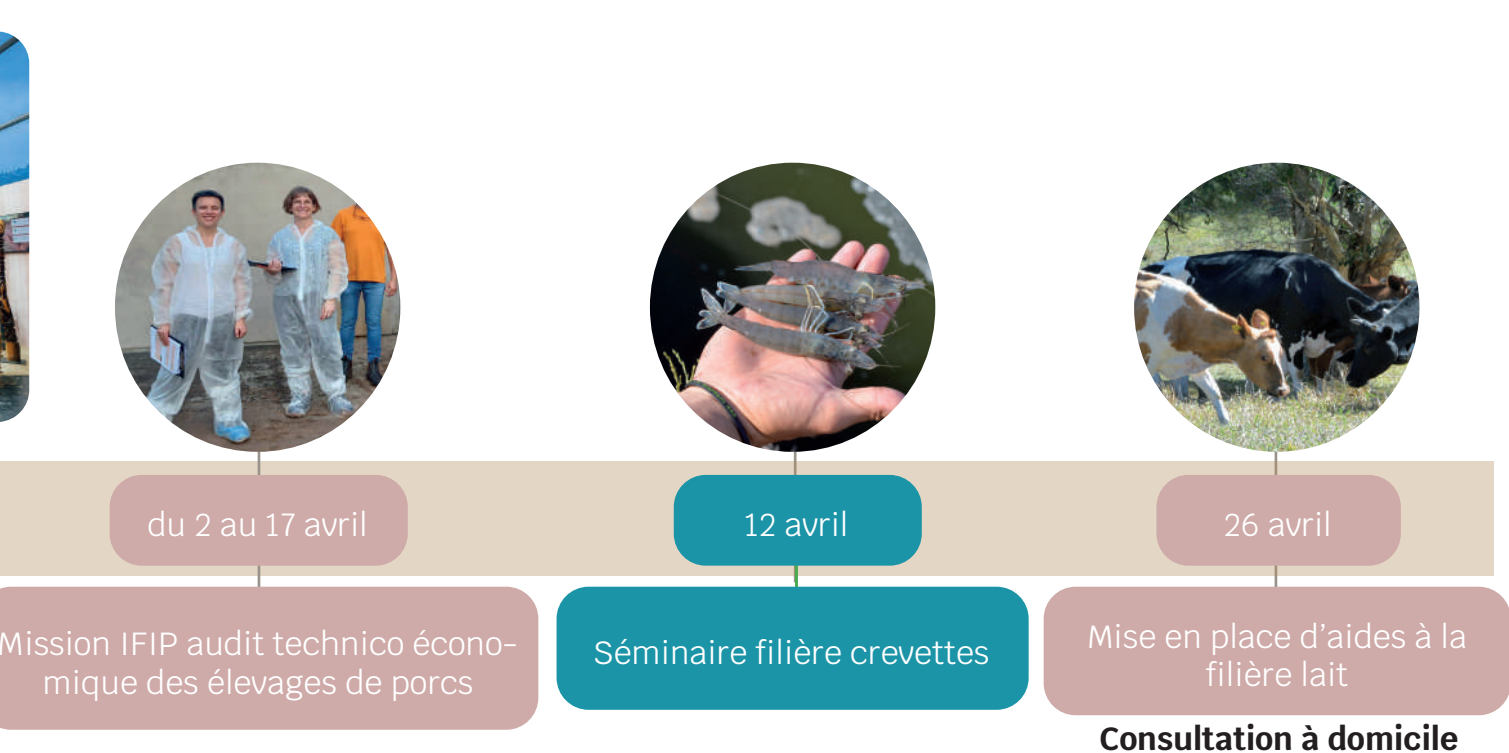
25 octobre

Journée aquaculture, résultats de l'observatoire économique, bilan 2024 du REC, point sur les activités de l'UPRA crevette, avancées sur le cahier des charges aliment SOPAC

Oct-Nov

Mise en place de convention sur la prise en charge des excédents de viandes (porc, veau)





ation



ions
es
rc et

II- ACTIONS DE RÉGULATION

PRODUCTIONS ANIMALES

L'ensemble des filières animales a été impacté à différents niveaux (difficultés d'alimentation, transport, abattage, commercialisation) par les blocages de la CCAT, et notamment l'arrêt des abattages OCEF de mi-mai à mi-juin 2024.

La reprise progressive de ceux-ci s'est faite en fonction de l'urgence de chaque filière (porcins puis bovins puis cervidés et ovins caprins), dans un contexte de perte de près de 30% des surfaces de découpe et de commercialisation des viandes locales, et d'une forte baisse de la consommation sur le second semestre 2024.

FILIÈRE BOVINE



Chiffres clés 2024

La conformation des carcasses reste qualitative avec 57,3 % des gros bovins de classes bouchères (EA, A, AA) (58,2 % en 2023) et 46 % des veaux classés A (52,1 % en 2023).

Abattages de gros bovins en nette baisse avec 5 215 têtes (-17,7 %) et 1 562 t (-19 %)

Abattages de veaux en baisse avec 5 975 têtes (-12 %) et 753,6 t (13,2 %)

Abattages en prestation de service en recul avec 229 têtes (-33 %) pour 69,4 t (-14,6 %)

Données DAVAR & OCEF

COMPLÉMENT DE PRIX/RÉGULATION DES ABATTAGES BOVINS

471 174 722 F CFP

Aide directe aux éleveurs de bovins qui consiste au versement d'un complément de prix à l'abattage, qui s'applique par kg de carcasse ressuée selon un barème dépendant de la classification.

Une réflexion sur la réforme progressive de ce dispositif sera initiée courant 2025.



TRANSFORMATION DES VIANDES BOVINES LOCALES (CONSERVE)

2 116 698 F CFP

Aide à l'industriel (réduction du coût de la matière première) par le versement d'une bonification sur la viande bovine locale destinée à la conserverie, si le prix de celle-ci dépasse le prix de l'import (beef trimming).



COMMERCIALISATION DES VIANDES BOVINES LOCALES (AUTRES)

993 652 F CFP

Dispositif permettant de faciliter l'écoulement de certains stocks ponctuels issus des découpes de bœuf local.

SOUTIEN À LA PRODUCTION DE LAIT

3 788 114 F CFP

Aide directe aux éleveurs producteurs de lait (toutes espèces animales) qui consiste au versement d'un complément de prix de 14 F CFP/l versé par litre commercialisé (lait brut ou transformé en produits laitiers). Ce soutien fait suite à l'arrêt au 1er janvier 2024 du contrôle laitier et du soutien DISPPAP associé de la province Sud. En 2024, ce sont 270 580 litres commercialisés en lait, yaourts et fromages qui ont été soutenus par l'Agence rurale.

NOUVEAU

L'Agence rurale prend part aux réflexions de la charte bovine, co-animée par l'UPRA bovine, la CAP-NC et l'IVNC. À la suite de la crise de mai, les actions prioritaires ont été revues en lien avec ce contexte nouveau : orienter la production pour répondre aux besoins du marché, améliorer les performances en élevage et proposer un plan de sauvegarde.



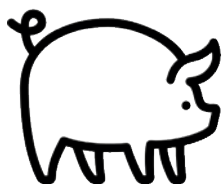
FILIÈRE PORCINE



©Eric Aubry

Les droits à produire (DAP) et les engagements d'achats de l'OCEF, sont fixés sur le marché. Révisés régulièrement, ils sont fixés par délibération de l'OCEF et répartis entre éleveurs à la suite de commissions entre professionnels.

En 2024, les DAP s'élevaient à 22 678 porcs tout comme en 2023. La production OCEF reste élevée et atteint 95,4 % du DAP (95,4 % en 2023).



Chiffres clés 2024



Abattages OCEF stable en nombre avec 21 641 têtes pour 2 013 t
Poids moyen en hausse : 93 kg (91 kg en 2023), toutes classes confondues (hors porcelets)

Prestations de service en baisse cette année encore avec 1 882 têtes (-11,4 %) et 214,3 t (-7,3 %)

Poids moyen en hausse : 114 kg (109 kg en 2023)

La proportion de carcasses classées extra-A chute en raison des reports d'abattage (porcs plus lourds, déclassés) : elle est de 52,8 % (-18 % ; 64,4 % en 2023).

Abattages en boucheries de brousse (AHS) 5 437 têtes pour 510,8 t

Données DAVAR & OCEF

La filière porcine s'est retrouvée structurellement en surproduction à la suite de la crise insurrectionnelle générant notamment :

- des pertes pour les élevages : surpopulation, déclassement, etc.
- des surcoûts pour l'OCEF : découpes « records » avec 287,8 tonnes de carcasses, et extension temporaire de la capacité de stockage en sous traitance
- et pour l'Agence rurale : soutiens de l'écoulement des excédents sur 2024 (1,1 t de longues et 62 t de cuisses-épaules) pour une dépense de 29 858 888 F CFP.

NB : Reste en stock fin 2024 : 45 tonnes de longues à écouler sur 2025.

Dans ce contexte de crise à plus long terme, l'équipe d'animation du « Livre Blanc » a travaillé étroitement avec l'ensemble de la filière notamment à un accompagnement de la baisse de production pour l'année 2025.



COMPLÉMENT DE PRIX / RÉGULATION DES ABATTAGES PORCINS

153 223 448 MF CFP

Pour assurer une certaine rémunération aux éleveurs en limitant l'impact sur les consommateurs, l'Agence rurale verse un complément de prix par kg de viande de porc produite, basée sur la classification des carcasses. Cette aide, dégressive en fonction du nombre d'animaux produits, et plafonnée par le DAP est soumise au respect de conditions techniques, environnementales et économiques.



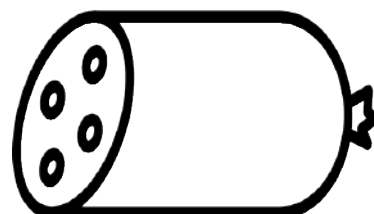
INFO CONTEXTE

En raison de la crise insurrectionnelle, les élevages porcins ont été en grande difficulté (problématiques d'approvisionnement en aliment et retards d'abattage). Plusieurs lots d'animaux ont été déclassés et n'ont pu prétendre au complément de prix. En réponse, une indemnisation compensatoire exceptionnelle a été mise en place par l'Agence rurale sur la base des performances antérieures des élevages et de l'impact économique du déclassement sur les exploitations. (Voir chapitre indemnisation).

AIDE AUX PORCS DE TRANSFORMATION

7 500 000 MF CFP

Soutien aux industries de transformation locales par le versement de ristournes sur certains morceaux (cuisses, épaules, longues, excédents ponctuels...). Les bonifications sur ces morceaux facilitent l'écoulement de la production locale à des coûts acceptables pour les industries.



OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE PORCINE

L’observatoire a pour vocation d’être une aide au pilotage et à la décision pour la filière (prix, dispositifs de soutien, etc.).

Un travail d’harmonisation et d’informatisation des données comptables des exploitations a été mis en œuvre – à l’instar de ce qui existe déjà sur la filière aquacole – afin de faciliter l’agrégation et l’analyse des données de la filière et offrir une vision d’ensemble des coûts de production, comparables entre élevages et dans le temps. A noter que la collecte des données comptables demeure problématique pour l’atteinte de cet objectif (délais d’obtention et formats) de même que la quasi-absence de données techniques relevées en élevage, seules les données d’abattage étant pour l’instant disponibles aisément auprès de l’OCEF.

AUDIT TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE PORCINE

Le Livre Blanc de la filière porcine, finalisé fin 2023 a été édité et transmis à l’ensemble des partenaires début 2024. Celui-ci formule et priorise les constats et recommandations identifiés lors des États généraux de la filière qui se sont tenus fin juillet 2023. Parmi ceux-ci, la tenue d’un audit technico-économique de la filière, prérequis indispensable pour la suite des réflexions et travaux.





ifip
Institut du porc

AUDIT TECHNO-ÉCONOMIQUE
DES ÉLEVAGES PORCINS

PROTRAIT AUDITRICE



Alexia AUBRY
Ingénieure d'étude, experte en économie de l'élevage
Audit financier : analyse des performances, coûts et rentabilité de l'élevage

Spécialisée dans l'analyse des **performances, des coûts et de la rentabilité de l'élevage**, elle modélise des démarches de diagnostic et conçoit des outils d'aide à la décision.

Elle est également experte dans le domaine de l'identification animale, et mène études et appui technique auprès des professionnels de l'élevage de porcs et des pouvoirs publics sur cette thématique.





ifip
Institut du porc

AUDIT TECHNO-ÉCONOMIQUE
DES ÉLEVAGES PORCINS

PROTRAIT AUDITRICE



Anne HEMONIC
Dr vétérinaire, directrice du pôle technique élevage
Audit technique : conduite d'élevage, nutrition, reproduction, santé, bien-être, bâtiments, environnement

Elle est en charge du **management d'une équipe d'experts scientifiques et techniques** sur des sujets de l'élevage porcin :

alimentation/nutrition, bien-être animal, santé animale, reproduction, bilan environnemental des élevages, ingénierie en bâtiments et équipements d'élevage, gestion technique et économique, production porcine biologique.



Cet audit, financé par l'Agence rurale (6,8 MF CFP), et mis en œuvre par deux expertes de l'IFIP (Anne Hemon, Alexia Aubry) en avril 2024 a mobilisé l'ensemble des éleveurs et des partenaires techniques de la filière. Il a dressé un état des lieux des pratiques techniques, de la situation économique de la filière, ainsi que des recommandations collectives et individuelles. Il s'est notamment appuyé sur les données recueillies en amont par l'observatoire économique de la filière porcine.

Objectifs :

- Définir le coût de production détaillé des élevages volontaires
- Identifier les leviers techniques et économiques pour améliorer ce coût de production
- Identifier les trajectoires de ces élevages à 5 ans, 10 ans



ifip —
Institut du porc

**DU 2 AU
17 AVRIL
2024**

**Agence
rurale**

**ÉTATS
GÉNÉRAUX
DE LA FILIÈRE
PORCINE**

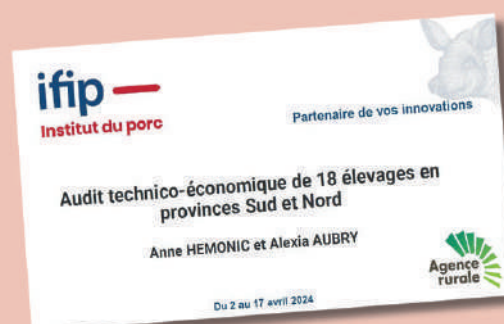
**RESTITUTION
GÉNÉRALE**

**AUDIT TECHNIQUE-ÉCONOMIQUE
DES ÉLEVAGES PORCINS**

Mercredi 17 avril 2024

Rivland - Païta

L'audit technico-économique des
élevages porcins est en ligne !



CONVENTION DE RÉGULATION DES VIANDES

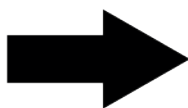


Convention entre l'OCEF et l'Agence rurale pour le versement de différents mécanismes de régulation.

Les principes de la convention OCEF-Agence rurale reposent sur des mécanismes financiers de versements de l'Agence rurale vers l'OCEF et de l'OCEF vers l'Agence rurale. Les versements d'un établissement à l'autre sont censés s'équilibrer pour s'approcher d'un solde annuel nul.



Versement vers



Les transferts de l'Agence rurale vers l'OCEF reposent sur :

- des versements par kg d'abats vendus ;
- des aides forfaitaires annuelles versées pour soutenir le fonctionnement de l'unité de valorisation des sous-produits d'abattage et de l'atelier de découpe de l'OCEF ;
- des versements par kg de carcasse de viande locale (porcine et bovine).

ABATS VIANDE LOCALES

4 396 446 F CFP

FILIÈRE CERVIDÉS



SOUTIEN DU PRIX DE LA VIANDE DE CERF

14 901 722 F CFP

Aide directe aux éleveurs de cervidés qui consiste au versement d'un complément de prix à l'abattage, qui s'applique à raison de 225 F/kg (200 F/kg en 2023) de carcasse ressuée de classe A ou 1.



Les saisies vétérinaires restent stables et relativement modérées depuis 2022 : 9 % des viandes (9,5 % en 2023), principalement pour cause d'ISTC (74 % des motifs de saisies).

Chiffres clés 2024

Les volumes d'abattage sont en nette baisse sur 2024 par rapport à 2023, elle-même marquée par une reprise relative par rapport à 2022 (+18 % en nombre de têtes et +11,6 % en poids) : 2 436 têtes (3 225 têtes en 2023) pour 61 t (92,4 t en 2023)

Le poids moyen est de 27,7 kg carcasse en 2024 (29 kg en 2023)

Arrêt des exportations depuis 2020 (dernier export 11,1 t en 2019)

Arrêt des captures provinciales en 2021, poursuite des captures par les éleveurs

FILIÈRE OVINE & CAPRINE



Chiffres clés 2024

Les abattages en prestation de service OCEF sont relativement constants par rapport à 2023 malgré une perturbation des abattages sur mai-juin 2024 avec une reprise de ceux-ci début août pour les petits ruminants :

Ovins : 304 têtes (325 en 2023), répartis en 77 % d'agneaux et 23 % d'animaux de réforme, pour un total de 4,93 tonnes abattues (5,3 t en 2023)

Caprins : 44 têtes (32 en 2023), pour 517,5 kg (349,5 kg en 2023)

Les abattages en boucheries de l'intérieur (AHS) représentent quant à eux 125 têtes pour 2,73 tonnes (ovins principalement)

Données OCEF & DAVAR

SOUTIEN DE PRIX DE LA VIANDE D'OVINS-CAPRINS

1 381 916 F CFP

L'Agence rurale soutient la filière via un **complément de prix à l'abattage**, qui s'applique par kg de carcasse ressuée, abattue à l'OCEF, selon un barème par espèce, indépendamment de la classification : **ovins de 250 F CFP/kg, caprins de 350 F CFP/kg**.

Les saisies sont faibles (2,6 % des volumes abattus ; 3,1 % en 2023), et concernent principalement des animaux de réforme (81 % des volumes saisis).

PROMOTION DES VIANDES

1 699 329 F CFP



Dégustations de viandes et animations pour la fête de la génisse à la broche et le Royal Caledonia Show

Valorisation des bouchers de NC au Salon International de l'Agriculture à Paris





AIDE À L'ACHAT DU SIROP DE NOURRISSEMENT DES ABEILLES

231 682 F CFP

Chiffres clés 2024



Production de miel estimée :
177 t en 2024

(30,5 % en province Nord / 52,5 % en province Sud / 16,9 % en province des Iles)

Importation : 1,8 t pour
3,3 MF CFP en 2024
(1,7 t pour 3,1 MF CFP en 2023)

Nombre de ruches estimé : 13 186

Données 2024 Technopole et Agence rurale

Le prix de revient du sirop importé reste supérieur à celui du sirop « fait-maison », fabriqué à partir de sucre en poudre acheté dans le commerce. Toutefois, ce dernier n'est pas toujours adapté aux besoins spécifiques des abeilles.

C'est pourquoi l'Agence rurale encourage les apiculteurs à utiliser un sirop formulé spécifiquement pour l'apiculture, afin d'assurer une meilleure santé des colonies, notamment en période de disette.

1 525,7 l

de sirop distribués aux apiculteurs

↗ + 12,5 % en volume

PROMOTION DES MIELS

L'Agence rurale travaille en étroite collaboration avec le Centre de Promotion de l'Apiculture (CPA), acteur central dans le développement de la filière.

1 138 903 F CFP

alloués à la Technopole



Concours des miels – 6^{ème} édition + campagne d'analyse des miels



(logistique concours des miels, édition des étiquettes médailles, supports de communication, production des médailles)

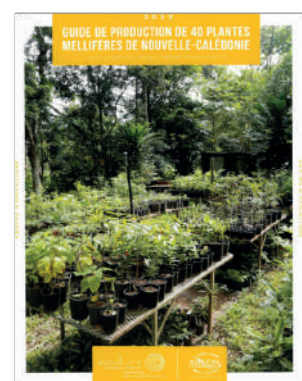
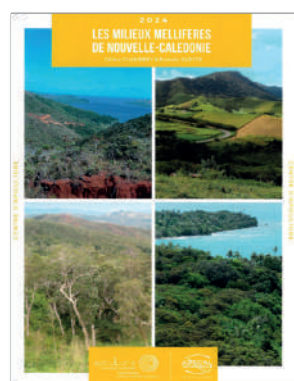
Signature de la charte de l'apiculture lors du Royal Caledonia Show :



Prise en charge des frais d'inscription des gagnants du concours des miels de NC au Salon International Agricole de Paris



Impression d'ouvrages



PRODUCTIONS VÉGÉTALES

FILIÈRE COPRAH



Lieu de production : Ouvéa



PROMOTION COPRAH

Nouveau numéro de la newsletter
(mise en page, impression et diffusion) Format Poster A3 + A4



Chiffres clés 2024

Nombre de producteurs : 290

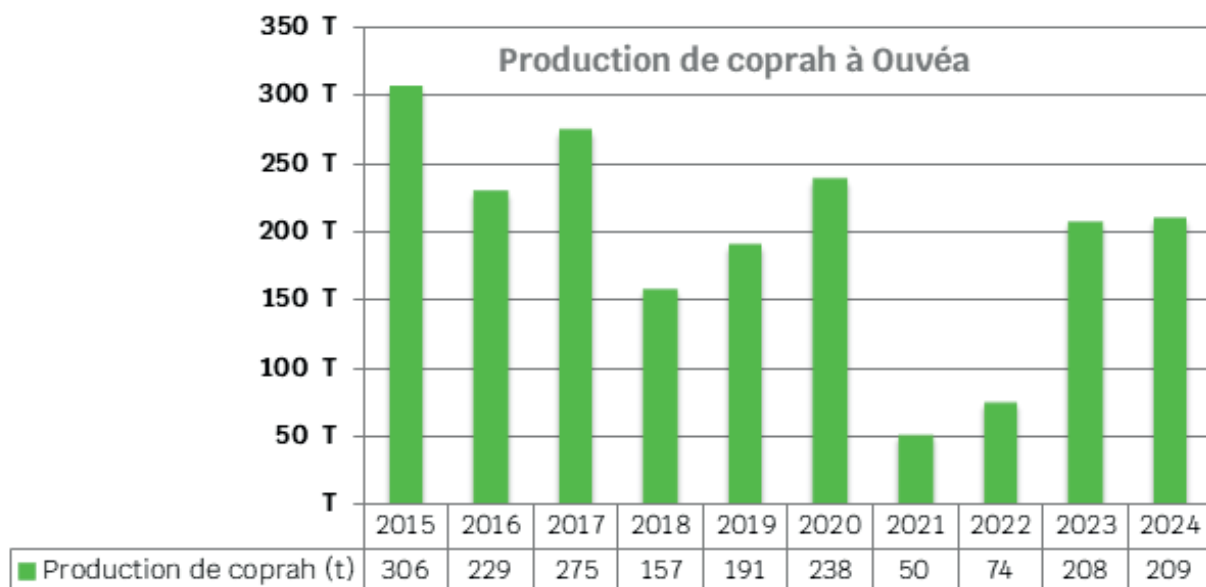
Nombre de fours de traitement : 44

Production de coprah : 209 t

Huile de coprah commercialisée :
108 t

Production de savon : 0

Rémunération finale des producteurs
140 F/kg



La filière s'est trouvée dans un contexte compliqué pour les opérateurs de la transformation du coprah (difficultés techniques et financières de l'huilerie et de la savonnerie), ayant occasionné des ruptures d'achat de la production pendant 5 mois. Cependant, la production globale s'est maintenue au niveau de celle de 2023 avec des mois affichant des niveaux de production historiques, attestant de la dynamique des producteurs et de la pertinence de la continuité dans l'accompagnement à cette filière dont le potentiel est avéré.

PRIME AU COPRAH SUPÉRIEUR DE 40 F/kg

(intégré au paiement de la SAPO)

8 378 600 F CFP

PRIME AU COPRAH TRAITÉ PAR FOUR À AIR CHAUD DE 10 F/kg SÉCHÉ

(versée aux propriétaires de four)

3 135 300 F CFP

AIDE À LA COMMERCIALISATION DE L'HUILE DE 50 F/kg

(versée à la SAPO afin de réduire le prix de vente de l'huile)

6 702 750 F CFP

PRISE EN CHARGE DE L'EXPERTISE COPRAH

(convention particulière)

837 860 F CFP

FILIÈRE CÉRÉALES



©Eric Aubry

ACCOMPAGNEMENT INNOVATION ET DIVERSIFICATION

226 388 F CFP

AIDE AU TRANSPORT DE CÉRÉALES

18 557 511 F CFP

AIDE À LA PRODUCTION DES CÉRÉALES ET OLÉOPROTÉA- GINEUX

297 769 035 F CFP

AIDE À L'ACHAT DE CÉRÉALES LOCALES

39 769 035 F CFP

Chiffres clés 2024

Nombre de producteurs : 41

Surface consacrée : 934,4 ha en saison
fraîche / pas de semis en saison chaude

4 ORS* / 2 provendiers / élevages hors sols
avicoles et porcins

Environ 170 emplois directs et
induits depuis la production jusqu'aux
élevages

Bilan campagne 2024-2025 :
maïs = 7 370 t

332 MF CFP de chiffre d'affaires
estimé à la production

Soutien à la production locale (producteur +
ORS) 2024 = 31,5 F/kg + 5 F/kg aux proven-
diers d'aide conjoncturelle à l'achat de maïs

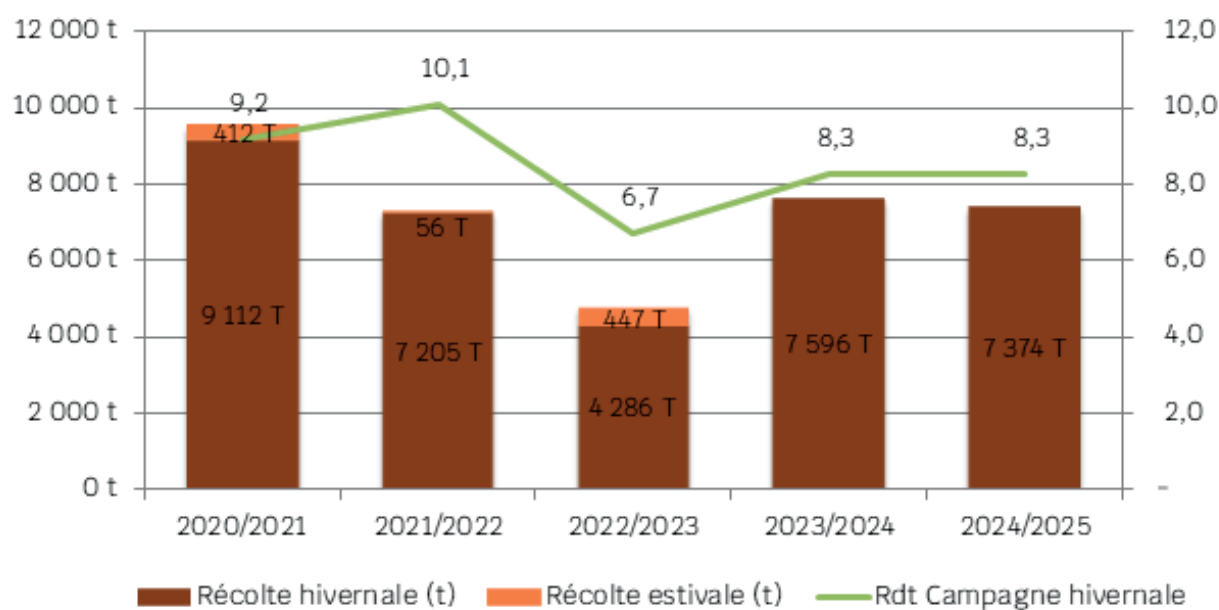
* ORS : Organisme de Réception et de Stockage

Après deux années particulièrement difficiles, la campagne 2023/2024 a connu un retour vers « la normale » des surfaces menées à terme (94 % des surfaces emblavées récoltées), avec finalement une quantité livrée aux ORS de 7 596 tonnes, et des rendements qui redeviennent plutôt bons, avec 8,3 t/ha en moyenne. Cette production a permis d’assurer confortablement la jonction avec la campagne 2024/2025 (2 mois de stocks encore disponibles au moment des premières récoltes), qui s’est terminée fin décembre 2024 avec 7 370 t récoltées et livrées aux ORS, avec un ratio de surfaces menées à termes identique, de 94 %.

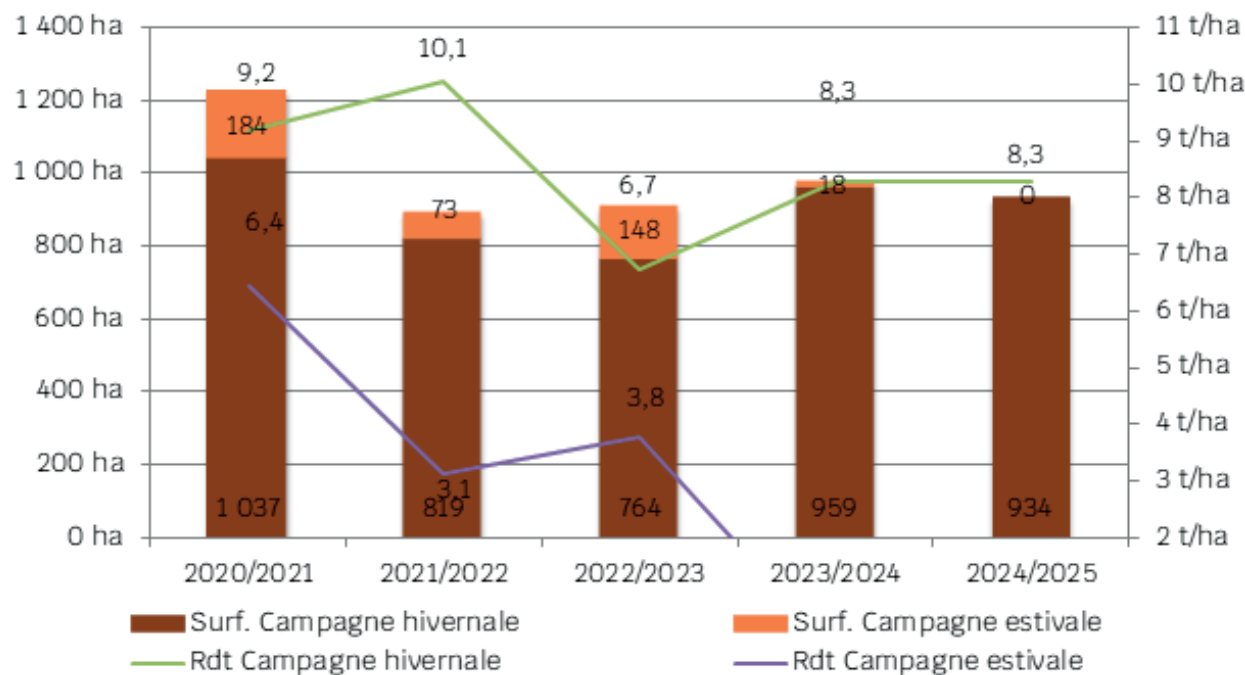
Les différents échanges avec les acteurs de la filières (ORS, provendiers et éleveurs, avicoles notamment) confirment une diminution pérenne du besoin en maïs grains, qui semble se stabiliser à 6 000 tonnes pour les provendiers, et environ 1 000 t pour les ventes directes des ORS.

Cette baisse (auparavant besoins de l’ordre de 8 à 10 000 t), déjà amorcée avant la « crise du 13 mai » s’est confirmée, avec comme raisons principales l’ajustement des formulations d’aliments, la diminution de la consommation et, concomitamment, la baisse des effectifs des cheptels avicoles. Le marché local du maïs grains est donc aujourd’hui satisfait.

Évolution des récoltes par campagne



Évolution des surfaces et rendements moyens maïs



FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES



©Eric Aubry

AIDE À LA COMMERCIALISATION DES FRUITS & LÉGUMES DE LA PROVINCE NORD

Sur financement provincial

10 038 848 F CFP

12,9 MF CFP en 2023 pour 1 124 t
de marchandises



729 t
de marchandises



PROVINCE NORD

Chiffres clés



Total import 2024 : 3 745 t
(4 882 t en 2023)



Baisse de 23,3 %
pour les fruits



Baisse de 20 %
pour les légumes

Production locale 2023



Fruits :
3 639 t



Légumes :
8 676 t

Total aides : 19,84 MF CFP
(15,39 MF CFP en 2023)

En attente des données 2024 DAVAR

AIDE À LA COMMERCIALISATION DES FRUITS & LÉGUMES DES ILES LOYAUTÉ

Sur financement provincial

179 684 F CFP

395 362 F CFP en 2023 pour 23,25 t
de marchandises



PROVINCE ILES

ESSAIS DE PRODUCTION D'OIGNONS DESTINÉS À DES TESTS POST-RÉCOLTES

La Nouvelle-Calédonie rencontre des fluctuations significatives dans la production d'oignons, entraînant souvent des ruptures d'approvisionnement. Pour résoudre ce problème, l'Agence rurale a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la production d'oignons et identifié l'OCEF comme un partenaire pour réaliser des essais post-récoltes. L'objectif principal des essais était de valider le processus à tous les niveaux, de la production jusqu'au tri, séchage, stockage et conditionnement.

Pour ces essais, l'Agence rurale a apporté son soutien en fournissant les semences, garantissant au producteur un revenu minimum à l'hectare, et en indemnisant l'OCEF en cas de perte financière sur l'opération test.

• Indemnisation OCEF

446 002 F CFP

1 775 212 F CFP en 2023

Les essais menés en 2024 n'ont pas été concluants. Lors de la mise en marché, entre le 13 décembre 2024 et le 6 janvier 2025, la qualité des oignons de la variété Copperhead s'est rapidement dégradée après leur conditionnement en sac. En l'absence de la variété Spartan, qui avait donné d'excellents résultats en 2023, Copperhead semble moins adaptée aux plantations tardives.

ASSISTANCE TECHNIQUE FRUITS ET LÉGUMES



10 000 000 F CFP

En raison des pertes financières engendrées par la gestion de la Plateforme de Normalisation des Végétaux aux Frontières (PNVF) située sur le site de la Tontouta par la Chambre d'agriculture et de la pêche (CAP-NC), celle-ci a décidé de transférer la gestion ainsi que l'outil de tri et de conditionnement vers le centre de tri et de conditionnement situé au sein des locaux de la FCTE à La Foa. Pour permettre la réorganisation de la filière export et le développement de nouveaux marchés, une aide exceptionnelle a été octroyée à la FCTE pour les opérations d'assistance technique.

PROMOTION DES FRUITS ET LÉGUMES



3 000 000 F CFP

alloués à l'IFEL



Actions de promotion



Communication «super-héros»

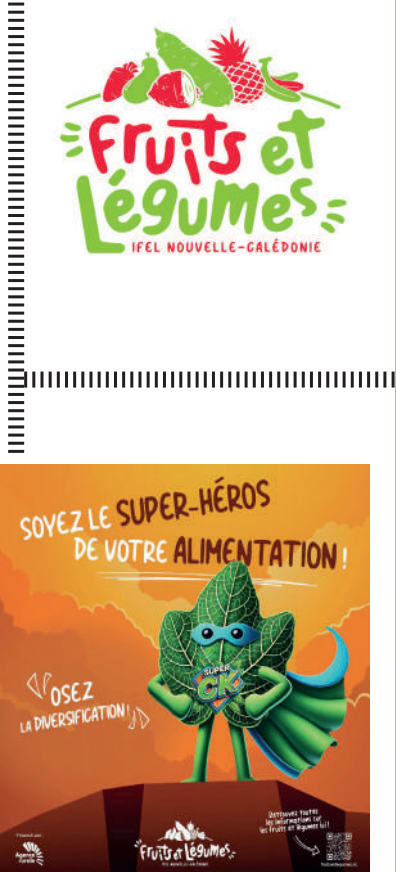
6 émissions de recettes de cuisine

Ajout des fruits et légumes de diversification au site avec une page dédiée «La flore à croquer»

Réactualisation du guide de conservation avec ajout des fruits et légumes de diversification

Animations et communication sur les réseaux sociaux : astuces, fruits et légumes de saison, devinettes...

Calendrier perpétuel, stop rayon, fiches recettes, guide des saisons...





Petits pains à la baselle 🍌 - LES RECETTES DE SAISON



Poisson au galanga 🐟 - LES RECETTES DE SAISON



Le papaye cake 🥥 - LES RECETTES DE SAISON



Porc confit aux aubergines et au miel 🐷 - LES RECETTES DE SAISON



Chouchoute Belle-Hélène 🥕 - LES RECETTES DE SAISON



Radis glacé 🥕 et velouté de fanes 🌿 - LES RECETTES DE SAISON



MIEUX CONSERVER les fruits

Fruits	DURÉE DE CONSERVATION		CONSEILS ET ASTUCES	DURÉE DE CONSERVATION		CONSEILS ET ASTUCES
	en semaine	en frigo		en semaine	en frigo	
Amande	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.
Avocat	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.
Banane	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.
Carotte	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.
Citron	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.
Courgette	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.
Fraise	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.
Orange	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.
Pomme	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.
Pêche	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.
Prune	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.
Tomate	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.	1 à 2 j.	1 à 2 j.	À conserver au frais (4°C) dans un récipient hermétique.



PROMOTION DE LA POMME DE TERRE

2 265 986 F CFP

alloués à l'OCEF



- Campagne «chérie» spéciale St Valentin et campagne «promo»
- Opération/animation : Fête de Boulouparis, Fête agricole de Pouembout, Royal Caledonia Show, marché Broussard
- Parutions presse, spot radio, impression d'oriflammes...



Atelier pomme de terre avec les chefs de cantine et Pacific Food Lab :



FILIÈRE SQUASH

Après une année 2023 marquée par la relance des exportations de squashes : 124 ha récoltés pour une production exportée de 1 083 t de squash (majoritairement à destination du Japon), et ce malgré des problèmes de contamination des parcelles par le *Xanthomonas cucurbitae campestris*, l'année 2024 a subi les effets des émeutes du 13 mai (pénurie de carburant, difficultés de circulation, annulation d'affrètement de semences, etc.).

En effet, malgré des modalités attractives (pour la FCTE, renégociation des contrats, dorénavant en dollars USD, et pour les producteurs revalorisation de + 10 F CFP/kg), 12 producteurs seulement se sont engagés pour la campagne 2024, représentant 88 ha de culture. La production exportable s'est limitée à 665 t de squashes de calibre « standard » vers le Japon, 163 t de squashes de calibre « small » et « super small » vers le marché coréen, à peine 22 t vers la Nouvelle-Zélande et 65 t pour le marché local, dont 21 t ont été transformées (épluchées, découpées, surgelées) par la SOPAC en janvier 2025.

Chiffres clés 2024

Total export : 850 t
(1 083 t en 2023) -21 %

Nombre de producteurs : 12
(17 en 2023)

Total surface plantée : 88 ha
(124 ha en 2023)

ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PRODUCTEURS

10 000 000 F CFP

BONIFICATION

27 188 728 F CFP

Pour rappel : une avance de 40 MF CFP a été versée en 2022 et est remboursée à l'Agence rurale depuis janvier 2024.



FILIÈRE AGRICULTURE TRADITIONNELLE ET FAMILIALE



ANIMATION DE LA FILIÈRE «AGRICULTURE TRADITIONNELLE ET FAMILIALE» EN PROVINCE DES ILES LOYAUTÉ

6 200 000 F CFP

alloués à ARBOFRUITS



En 2024, l'association ARBOFRUITS a engagé un partenariat avec l'Agence rurale pour soutenir l'agriculture traditionnelle et familiale dans les Îles Loyauté. Ce projet pilote visait à tester des actions concrètes pour améliorer la commercialisation des productions locales et favoriser l'accès à du matériel végétal sain. Malgré une année marquée par des troubles majeurs dès mai 2024, le projet a su s'adapter et poser les bases d'une stratégie durable.

ACTIONS PRINCIPALES

Transport et mise en marché des productions

- Objectif initial : écouler 12 tonnes de produits/an
 - Résultat : 4,8 tonnes transportées en seulement 4-5 mois effectifs, via 26 envois de Maré, Lifou et Ouvéa
 - **61 vendeurs** (59 producteurs + 2 associations) ont été impliqués, pour 18 espèces différentes
- Les événements de mai ont perturbé les envois (pertes de marchandises, ruptures de transport maritime)*

ARBOFRUITS a pris en charge les coûts des pertes et a maintenu un suivi régulier avec les partenaires, dont deux acheteurs fidèles et impliqués à Nouméa

Journées de vente et promotion

- Une journée de vente au marché ARTI'FEES en décembre a réuni 14 stands pour 1 à 1,5 tonnes écoulées
- Formations sur la transformation de la vanille organisées (20 sessions auprès de 50 producteurs) pour répondre à l'absence d'acheteurs et éviter des pertes

Relais de l'Agence rurale

- Présentation des dispositifs d'aide aux producteurs des îles
- Appui au dispositif d'indemnisation pour la vanille (démarré dès mars)
- Organisation de réunions d'information, dont une en visioconférence avec les techniciens des îles et du Nord

ANALYSE ET PERSPECTIVE

Malgré un contexte exceptionnellement difficile, le projet a apporté des enseignements sur la faisabilité d'un dispositif structurant d'écoulement pour les petites productions agricoles traditionnelles et familiales et notamment les conditions de réussite d'un projet à plus grande échelle :

- Le renforcement de l'animation locale
- Une meilleure valorisation de l'agriculture traditionnelle et familiale
- L'amélioration des circuits logistiques

Forces •Agriculture peu mécanisée et peu consommatrice d'intrants •Coûts de revient faibles •Forte demande en produits locaux	Faiblesses •Production dispersée, irrégulière et peu structurée •Difficultés logistiques et manque de transport régulier
Opportunités •Diversification possible •Marchés scolaires et collectifs intéressés •Potentiel de croissance significatif	Menaces •Dépendance au transport maritime •Difficulté de professionnalisation des producteurs

PARTICIPATION À LA MISE À JOUR DE L'ENQUETE «AGRICULTURE EN TRIBU»

4 600 000 F CFP



Depuis la fin des années 1980, la Brousse calédonienne a connu de profondes mutations sociales et économiques. Si les politiques publiques issues des accords de Matignon ont contribué à l'amélioration des conditions de vie en zone rurale, les transformations sont contrastées selon les territoires. L'agriculture en tribu, bien qu'essentiellement non marchande, reste un pilier vital pour l'autosuffisance alimentaire, les solidarités familiales et les pratiques coutumières. Toutefois, une meilleure compréhension des évolutions récentes, notamment depuis la précédente enquête de l'IAC en 2011, est devenue indispensable pour éclairer les politiques publiques.

Dans ce cadre, l'IAC, en partenariat avec le CIRAD, propose une mise à jour de l'enquête Agriculture en tribu à l'échelle des ménages. L'objectif est de documenter les dynamiques socio-économiques en tribu et d'analyser les ressorts de l'économie non marchande, les pratiques agricoles, les liens entre ressources et vulnérabilité, ou encore les impacts des changements alimentaires.

L'Agence rurale participe au financement de cette opération à hauteur de 4,6 MF CFP. Ce soutien est réparti en trois versements, conditionnés à la remise de livrables clés : la note d'opportunité, la méthodologie et les questionnaires, puis le rapport final. Cette contribution permettra notamment de financer le recrutement d'un ingénieur chargé de l'enquête pendant 15 mois. La collecte de données concernera entre 800 et 1 000 ménages sur l'ensemble du territoire.

L'IAC s'engage à associer l'Agence rurale au suivi de l'enquête, à fournir les documents justificatifs nécessaires, et à partager les résultats, notamment via l'Observatoire des systèmes alimentaires qui sera créé dans le cadre du projet TRIAD (Trajectoire Recherche Innovation Alimentation Durable), lauréat du plan France 2030.

L'enquête débutera fin 2024 pour s'achever début 2026. Elle apportera des éléments précieux sur la place des activités agricoles dans l'économie tribale, les solidarités familiales, les enjeux de santé publique liés aux modes de consommation, et contribuera à orienter les politiques publiques de développement rural et agricole.

FILIÈRE PLANTES UTILES

VALORISATION DES PLANTES UTILES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

5 000 000 F CFP

alloués à l'IAC



La Nouvelle-Calédonie dispose d'une biodiversité unique, abritant de nombreuses plantes aux vertus médicinales, nutritionnelles, tinctoriales ou artisanales. Ces ressources végétales, issues de traditions anciennes, offrent aujourd'hui un fort potentiel de développement économique pour le pays, à condition d'être exploitées de manière durable.

Afin d'accompagner l'émergence de cette filière, l'Agence rurale a lancé en 2023 un appel à projets destiné à promouvoir les plantes utiles, en croisant savoirs traditionnels et innovations scientifiques. Dans ce cadre, en 2024, l'Agence a conventionné l'IAC pour réaliser 27 fiches techniques et pédagogiques accessibles à tous sur la plateforme Agripédia.nc.

Ces fiches ont pour but de :

- Valoriser les plantes utiles auprès des agriculteurs et du grand public ;
- Encourager leur culture, leur consommation et leur conservation ;
- Transmettre des savoir-faire techniques le long de la filière.

Elles ont été conçues en lien étroit avec l'Agence rurale, qui a validé les espèces sélectionnées et les contenus diffusés. Chaque fiche et support porte la mention «financé par l'Agence rurale».



FILIÈRE PLANTES COMESTIBLES, FRUITS ET LÉGUMES DE DIVERSIFICATION

PROMOTION DES FRUITS ET LÉGUMES DE DIVERSIFICATION

2 666 960 F CFP

Poursuite de la promotion de la filière via les réseaux sociaux et la site internet : www.recoltesducaillou.nc



FILIÈRE BOIS



©Eric Aubry

90 %
pinus caribaea

– 35 %
depuis 2 ans

Produits bois encore sous-utilisés
en construction

Certification



Structuration



Chiffres clés 2024



3 unités d'exploitation / 1^{ère}
transformation

Environ 40 emplois directs

Production 2024 : 2 140 m³ de
bois de sciage et 576 m³ de
rondins

Taux de couverture du marché :
20 %

180 MF CFP de chiffre d'affaires
estimé

L'Agence a poursuivi son accompagnement à la filière en termes organisationnels et financiers, et en particulier sur les volets :

- reconnaissance du pin calédonien dans le Référentiel Calédonien des Normes de la Construction (RCNC) et inscription dans les normes française et européenne ;
- accompagnement à la démarche de certification sous la marque CTB-NC ;
- installation d'un labo d'analyse des traitements ;
- élaboration de la stratégie du Groupement des forestiers calédoniens.

ÉTUDE BOIS

4 827 111 F CFP



Réalisation d'une étude de marché et d'opportunité portant sur les produits de la filière bois, support essentiel de la stratégie de la filière construite par les professionnels.

Constitution des dossiers et leur soutenance en comité de normalisation ad-hoc pour inscription des produits transformés en pin local aux normes NF 52-001 et EN 1912 ouvrant l'utilisation de ces produits dans les appels d'offre publics notamment.

ACCOMPAGNEMENT À LA CERTIFICATION

2 751 755 F CFP



Participation à la prise en charge des audits semestriels et accompagnement des professionnels dans l'évolution des référentiels de certification CTBNC et leur mise en œuvre.

AIDE À LA MISE EN MARCHÉ DU BOIS

12 042 452 F CFP



Soutien à l'insertion de produits transformés en pin calédonien, et en particulier de ceux sous certification CTBNC via une aide au m³ commercialisé selon des barèmes définis en fonction de la qualité des produits, des besoins du marché, et adaptés en cohérence avec la stratégie des professionnels.

PROMOTION DU BOIS

21 200 F CFP dépensés

Pour la participation à la Biennale de la Construction le 19 novembre (diffusion du film promotionnel de la filière bois lors de l'événement).

La campagne de communication prévue initialement n'a pas pu se réaliser à cause du contexte de crise.





PÊCHE HAUTURIÈRE

Taux de couverture du marché local :
100 % pour la pêche palangrière



100 %
des armements
certifiés pêche
responsable

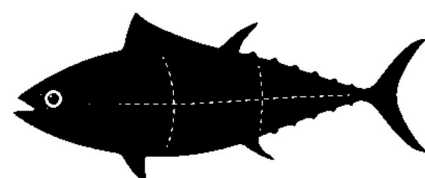
70 %
de thons blancs capturés

2 ateliers de transformation de produits hauturiers

Chiffres clés

Pêche récifo-lagonaire 2023 :
425 navires / 476 patrons pêcheurs / 841,5 t pêchés / 598 MF CFP de chiffre d'affaires
(données 2024 en attente)

Pêche hauturière 2024 :
15 navires / 3 449 jours de mer / 2 740 t capturées / 24 salariés à terre + 94 marins
Ateliers : 40 salariés



AIDE À LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE



26 000 000 F CFP

Soutien à la transformation du thon blanc local pour favoriser sa consommation en restauration collective, grande distribution ou conserverie dans le but de se substituer aux importations.

AIDE À LA CONSOLIDATION DE LA FILIÈRE PÊCHE

69 000 000 F CFP ou «Aide aux jours de mer»

Soutien l'activité en mer afin de réguler le prix de revient du poisson «au cul du bateau».

AIDE À L'EXPORT DES PRODUITS HAUTURIERS



28 000 000 F CFP ou «Aide au délestage»

Soutien à l'écoulement à l'exportation d'une partie de la production locale afin d'éviter un déséquilibre du marché intérieur.

AIDE AU STOCKAGE



2 000 000 F CFP

Accompagnement de la filière dans un contexte de surproduction liée à la réduction du marché local et à l'arrêt des exportations vers le Japon.

PROMOTION DE LA PÊCHE

3 705 765 F CFP

PÊCHE HAUTURIÈRE + CÔTIÈRE

Une campagne commune pour des enjeux communs :

- Manque de visibilité des produits locaux en magasin et sur les marchés
- Concurrence déloyale avec la vente informelle
- Confusion avec les produits importés
- Besoin d'informer clairement le consommateur sur :
 - l'origine locale
 - le professionnalisme des pêcheurs calédoniens
 - la qualité et la durabilité des pratiques



= être pêcheurs professionnels

- Avoir les autorisations de pêche et respecter la réglementation (période de pêche, tailles minimales, quotas)
- Préserver l'environnement (pratiques respectueuses des habitats marins et des espèces)
- Appliquer de bonnes pratiques (hygiène, normes sanitaires, conservation, fraîcheur)

Spot vidéo (diffusion réseaux sociaux) / Signalétique : stop-rayon, stop-trottoir, oriflammes, affiches > Distribution aux pêcheurs pour une meilleure visibilité sur les marchés et en GMS

L'observatoire économique de la filière aquacole

La campagne 2023/2024 se distingue par une nette amélioration de la production au niveau des fermes. 4 écloseries ont été opérationnelles cette saison, avec une tentative de reprise d'activité d'EORI. Au total 103 millions de post larves ont été produites, permettant l'ensemencement de 585 ha de bassins, dont 41 ha en double ensemencement.

1 112 t de crevettes ont été livrées à la SOPAC en 2023/2024 contre 862 t en 2022/2023 (+29 %). Cette augmentation de volume s'explique par une augmentation des surfaces ensemencées et une nette amélioration des performances techniques : la survie passe de 40 % à 49,4 % et le rendement progresse de 11,85 à 14,55 t/million de PLs.



AIDE À L'EXPORT

100 000 000 F CFP

Aide basée sur les volumes de crevettes exportées, à hauteur de 180 F CFP par kg exporté dans la limite de 650 t. Ce dispositif permet de garantir au producteur une juste rémunération de son produit à travers une grille des prix qui peut être revalorisée par l'atelier : 1 400 F/kg au lieu de 1 220 F/kg.

La reprise des exportations se confirme pour la campagne 2023/2024. Avec l'ouverture de nouveaux marchés et la consolidation des volumes d'achat du Japon, la SOPAC indique que des volumes supplémentaires pourraient être exportés si la production s'améliorait. Par ailleurs, les prix de vente à l'exportation ont été renégociés pour chaque destination, afin de mieux valoriser ce produit d'exception.



Actualité !

Création de l'**UPRA Crevette** en juillet 2023, avec pour mission principale la gestion et l'amélioration du capital génétique des crevettes d'élevage en Nouvelle-Calédonie.

Les objectifs prioritaires de cette unité sont :

- La préservation de la souche calédonienne de crevette
- L'amélioration des performances de croissance et de robustesse
- L'augmentation des tonnages produits et du taux de survie en élevage

Un **programme de sélection massale** a été lancé, avec un gain génétique attendu d'ici 6 à 7 générations.





AIDE AU TRANSPORT DES INTRANTS EN PROVINCE DES ILES LOYAUTÉ

Sur financement provincial

231 451 F CFP

3
bénéficiaires



PROVINCE ILES

Dispositif inchangé : aide selon forfait avec poursuite de la prise en charge des amendements à base de poudre de basalte (limite 2,7 t/an/bénéficiaire).

AIDE AU TRANSPORT DES INTRANTS EN PROVINCE SUD

Sur financement provincial

Dispositif non reconduit en 2024.



AIDE AU TRANSPORT DES INTRANTS EN PROVINCE NORD

Sur financement provincial

22 493 562 F CFP

utilisés sur l'enveloppe allouée de 32 MF CFP

24
bénéficiaires

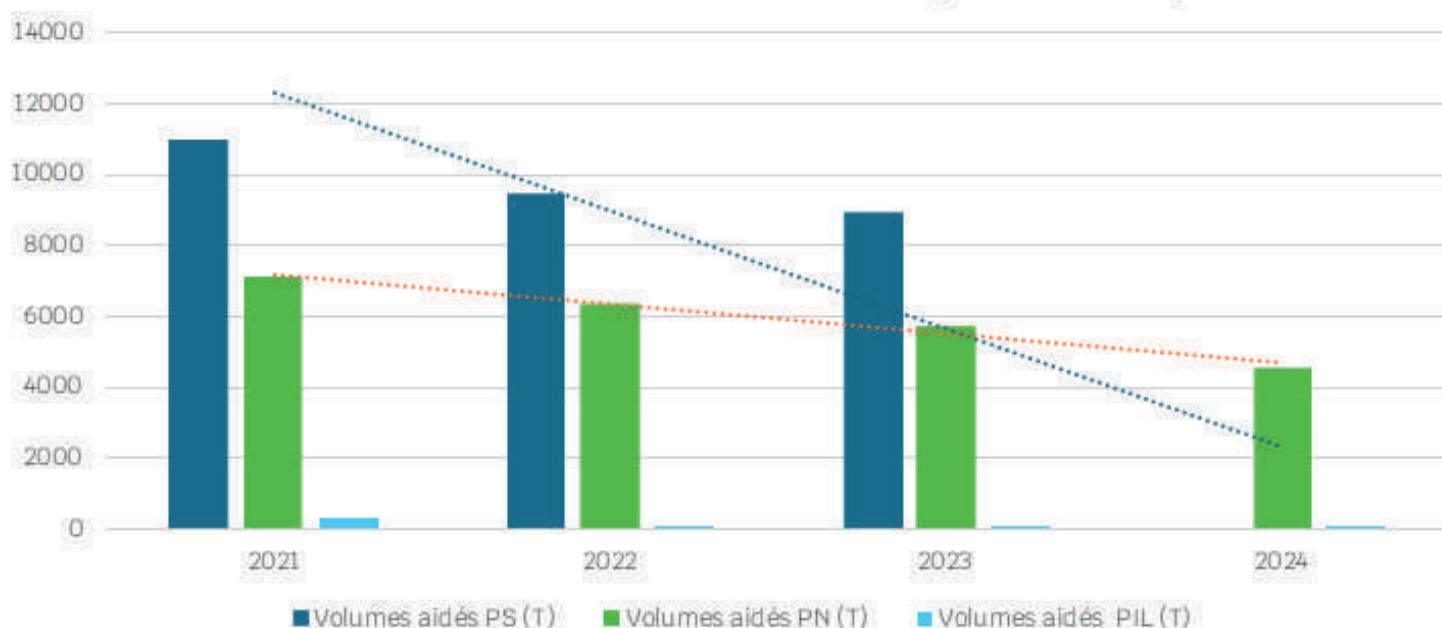


PROVINCE NORD

Reconduction des mêmes modalités :

- Bonification du forfait si l'exploitation est certifiée Agriculture Responsable ou BIOPASIFIKA ;
- Seules les exploitations porcines en règle avec la réglementation ICPE, sur la base d'une liste transmise par la province, peuvent prétendre à ce dispositif ;
- Mise en place d'un plafond annuel par bénéficiaire fixé à 4 000 000 F CFP.

Évolution des volumes d'intrants transportés aidés par Province



baisse de 20 % des volumes transportés en 2024 (4 588 t contre 5 734 t en 2023)

ACHATS D'INTRANTS

AIDE CONJONCTURELLE À L'ACHAT D'INTRANTS

Cette aide conjoncturelle a été stoppée en 2024.

ANIMATION DES SIGNES



10 100 000 F CFP

alloués au pôle d'animation des ODG de la CAP-NC

La défense des signes de qualité en 2024 :

- 52 points de vente visités : une diminution de 65 % de magasins visités en raison de la ré-organisation du service et de ses actions avec une personne manquante
- 7 actions de défense des signes entreprises
- 8 annonces internet relevées et corrigées

Actions phares en 2024

->Le recrutement d'une personne dédiée à la commercialisation des produits certifiés (logée au pôle d'animation des ODG de la CAP NC)

Écoulement des productions certifiées durant la crise (uniquement barges)



28 T de produits certifiés transportés vers Nouméa dont :

- 27 tonnes de fruits et légumes
- 1 tonne d'autres produits (poulets, œufs, miel...)

Crise insurrectionnelle



AUTRE MESURE DE L'AGENCE RURALE

La prise en charge pour les entreprises engagées dans les démarches officielles :

- 100 % de l'audit initial et 80 % des audits de suivi et de renouvellement.

Un accompagnement de la communication nécessaire pour lancer les signes face à des consommateurs qui ne sont pas encore prêts à payer plus cher des produits certifiés.

PROMOTION DES SIQO

7 000 000 F CFP



alloués au pôle d'animation des ODG, logé à la CAP-NC



Actions transversales

Mise à jour du site internet des signes de qualité, de la cartographie des lieux de vente des produits certifiés et de la liste des opérateurs certifiés

Memento 2023

Participation aux événements publics avec des animations/jeux (Foire, cantines à l'unisson et classes de qualité, Cap sur la pêche)

Communication régulière dans le magazine La Calédonie Agricole



Accompagnement à la communication des pêcheurs et des élevages de poulets certifiés

Poulets : signalétique, animation lors des événements avec distribution de goodies, community management de la page Facebook, présentation du label aux distributeurs

Pêche : signalétique, animation lors des événements avec distribution de goodies, community management de la page Pêche.nc, présentation du label aux professionnels de la vente

1 500 000 F CFP

alloués à REPAIR



- Promotion du signe Agriculture Responsable et des exploitations certifiées lors d'animations dédiées (création et diffusion de supports, fiches)
- Community Management des pages Facebook + rédaction d'articles pour la newsletter du site internet et pour le magazine La Calédonie Agricole
- Participation à des événements (animation stand)
- Réalisation d'un catalogue
- Accompagnement et suivi des magasins (traçabilité, affichage, mise en relation producteurs/acheteurs, informations, conseils...)



908 807 F CFP

utilisés sur les 1,5 MF CFP inscrits

alloués à BIO CALÉDONIA



- Impression étiquettes, guide...
- Signalétique étagères Bio Pasifika pour GMS
- Goodies
- Participation à des événements



TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE



41 891 481 MF CFP dépensés

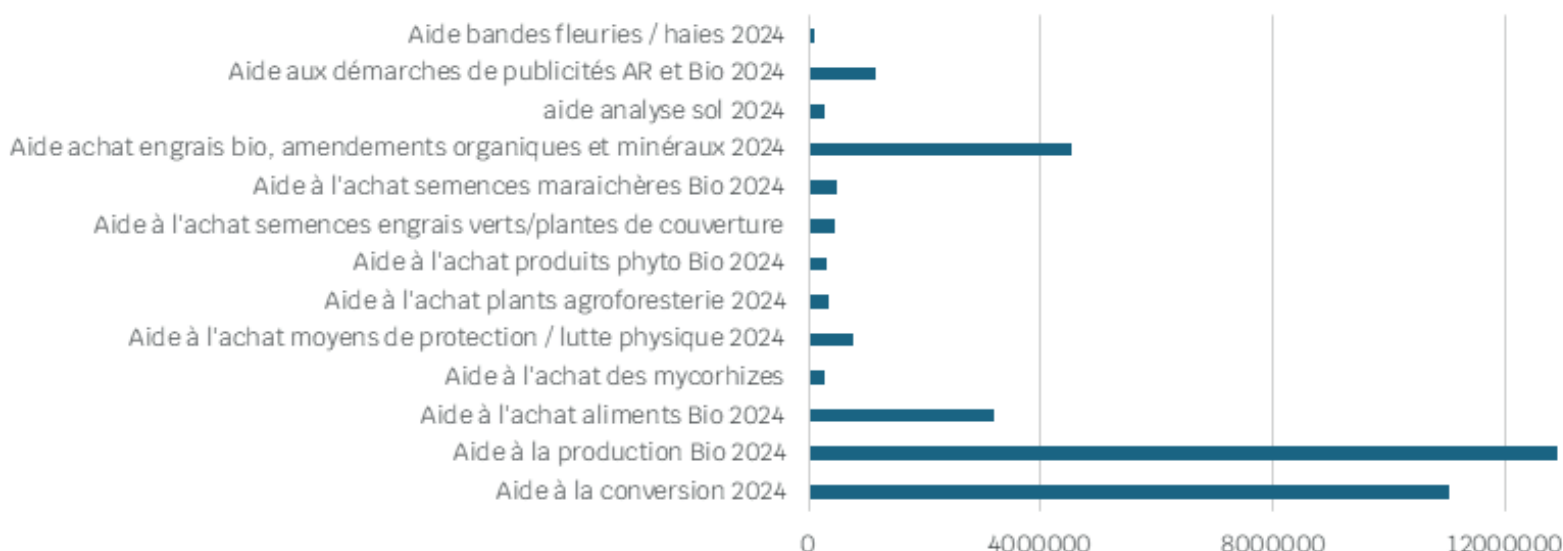
Chiffre clé 2024

121 conventions signées
(93 en 2023)

INTERVENTIONS

- Gestion des sols et fertilisation : analyse de sol, engrais Bio, engrais verts ;
- Protection des cultures : produits phytosanitaires Bio, auxiliaires de lutte biologique, bandes fleuries / haies ;
- Alimentation animale et soins vétérinaires Bio ;
- Aide à la conversion (Bio et Agriculture Intégrée) et à la production Bio ;
- Identification des produits certifiés ;
- Participation au financement d'études pour la valorisation des matières organiques en Nouvelle-Calédonie.

Aide à la transition agroécologique 2024 (en F CFP)



APPUI AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS



8 MF CFP

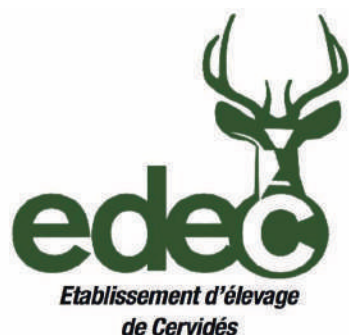


8 MF CFP



Accompagnement au financement du programme d'expérimentation et de vulgarisation portant sur le SCV et les grandes cultures du CREA.

10 MF CFP



L'Agence rurale soutien le fonctionnement de l'EDEC (aide à la capture, à l'organisation des abattages, accompagnement technique des élevages).

4 MF CFP



2 MF CFP

L'Agence rurale soutient la filière via un subventionnement de l'activité du GEPR, qui a mené, en 2024, un travail de recensement détaillé de la filière (questionnaire) complété de rencontres d'éleveurs dans leurs exploitations sur l'ensemble de la Grande Terre.

La prospection de nouvelles boucheries par le GEPR a permis de maintenir la commercialisation de la viande ovine-caprine, malgré la disparition d'une partie des lieux de vente et la baisse de la consommation observée sur le second semestre 2024.



Les «temps forts» de la com' en 2024

Promotion des filières

Campagnes de prévention : Peste Porcine Africaine / Oryctes rhinoceros

Community Management des différentes pages

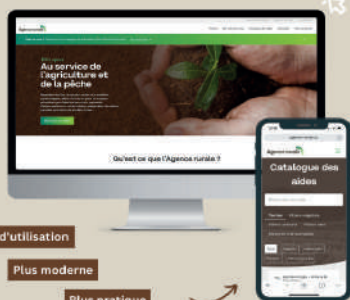
Participation à des événements : Journée chanvre, Royal Caledonia Show, job dating de l'université, 10 ans de Pacific Food Lab...

Sortie du nouveau site internet

Communication institutionnelle : nouveaux dispositifs, rapport d'activités, calendriers, carte de vœux...

Le site de l'Agence rurale évolue !

www.agence-rurale.nc



Les calendriers 2025 sont disponibles !

Le rapport d'activité 2023 est en ligne !





L'Agence rurale au Royal Caledonia Show !



ÉTUDES ET RECHERCHES

25 386 018 F CFP
DÉPENSÉS

Études transversales, urgentes ou sur filières émergentes

15 811 955 F CFP

Études filières

9 574 063 F CFP



III- INDEMNISATIONS

CALAMITÉS AGRICOLES ET NATURELLES

INDEMNISTATIONS RÉGLEMENTAIRES



Versements effectués par le biais de la CAMA

Le Pacifique équatorial a connu un épisode El Niño jusqu'en avril 2024, suivi de conditions neutres jusqu'en novembre 2024. Pour la première fois en cinquante ans, aucun phénomène cyclonique nommé (ayant atteint le stade de dépressions tropicale modérée) n'a traversé la zone d'avertissement de la Nouvelle-Calédonie. (Source : Bulletin climatique annuel 2024 des services de la météorologie de Nouvelle-Calédonie).

Évolution Indemnisations réglementaires
2020-2024



En raison de la météorologie 2024, l'Agence rurale n'a financé qu'un seul épisode de calamités. Il s'agit des pluies du 2 au 4 février 2024 indemnisées à hauteur de 50 % soit un montant de **2 460 072 F CFP**, le reste du financement ayant été pris en charge par la CAMA. Cette intervention a concerné 12 dossiers sur les communes de Maré, Ponérihouen et Pouembout.

L'intervention de l'Agence rurale dans le cadre des indemnisations réglementaires a diminué de 97,54 % par rapport à l'année 2023.

SÉCHERESSE

31 101 470 F CFP 77,7 % du budget prévisionnel

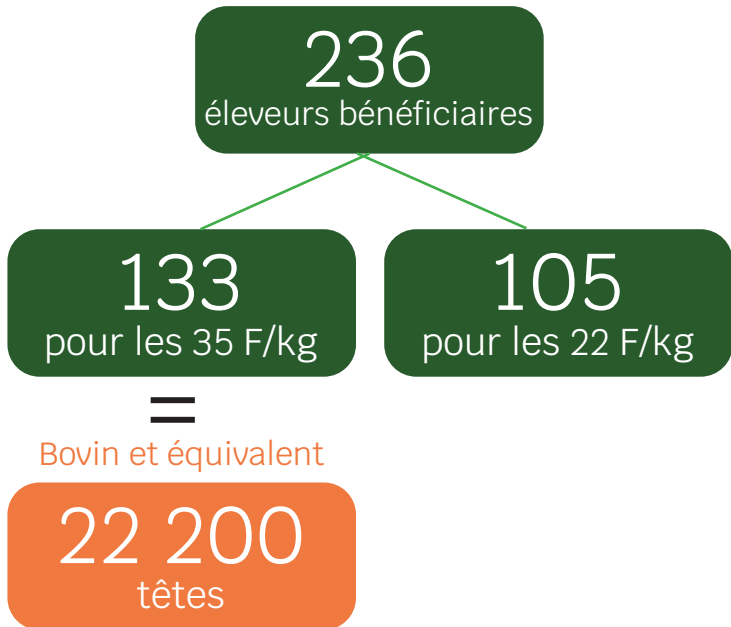
Face aux conditions climatiques défavorables, un dispositif d'urgence pour l'achat d'aliments « sécheresse » été mis en place à partir du 8 octobre 2024 et a pris fin le 31 décembre 2024.

L'ensemble des éleveurs de la Nouvelle-Calédonie pouvaient en bénéficier.

Les niveaux d'intervention de l'Agence rurale différaient en fonction de l'inscription préalable au dispositif préventif « plan foin » :

Niveau d'intervention	Catégorie d'éleveurs éligibles
Intervention à hauteur de 50 % du prix de l'aliment dans la limite de 35 F CFP/kg d'aliments sécheresse	Éleveurs inscrits dans le dispositif «plan foin»
Intervention à hauteur de 30 % du prix de l'aliment dans la limite de 22 F CFP/kg d'aliments sécheresse	Tous les autres éleveurs, sous réserve de présentation de la carte d'inscription au registre de l'agriculture.

Depuis le 8 octobre 2024 :



Compte tenu des catégories d'éleveurs éligibles sur présentation de la carte agricole, il ne nous est pas possible d'avoir le nombre total de têtes concernées, ni leur répartition géographique

«CRISES» SANITAIRES



Botulisme

Par délibération n° 2018-51, il est mis en place un dispositif d'accompagnement du botulisme pour la filière bovine. En 2024, 10 dossiers ont été traités pour 66 gros bovins dont la mort est imputée à du botulisme. La contrepartie de cette intervention est la vaccination de l'ensemble du troupeau contre la maladie.

10 065 000 F CFP

Oryctes rhinoceros

22 178 597 F CFP

Par arrêté du gouvernement l'Agence rurale participe à la surveillance et à la mise en œuvre de plan de prévention pour éviter la diffusion du scarabée Oryctes rhinocéros.



AUTRES INDEMNISATIONS

Indemnisation des éleveurs porcins

18 576 712 F CFP

À la suite des événements survenus le 13 mai, le transport des animaux, leur abattage et leur commercialisation via les circuits de l'OCEF ont été rendus impossibles durant plusieurs semaines (7 environ) puis fortement perturbés pour des raisons d'insécurité et d'entrave des axes routiers, des abattoirs et des entrepôts de Ducos.

Le séjour prolongé d'animaux « finis » au sein des élevages professionnels du territoire, a fortement impacté les exploitations : surpopulation en élevage (problèmes sanitaires et de bien-être animal), mais également des difficultés d'alimentation (disponibilité, coût, acheminement) mettant à mal leur trésorerie, malgré le recours de certains à des « circuits courts » d'abattage et de commercialisation pour limiter l'impact sur leur exploitation au pic de la crise.

Une fois la reprise des abattages, de nombreux porcs ont alors été déclassés (trop lourds, trop gras) : ils ont subi une baisse de valeur sur le prix d'achat par l'OCEF et plusieurs porcs n'étaient plus éligibles au complément de prix de l'Agence rurale.

L'Agence rurale par délibération n° 2024-18 a procédé à l'indemnisation des pertes subies par les éleveurs. Cette indemnisation a concerné 8 dossiers.

Indemnisation des éleveurs cervidés

1 033 425 F CFP

L'OCEF a chargé le 13 mai 2024 : 112 cerfs en provenance de deux élevages. Ces animaux ont été mis en stabulation dans l'abattoir de Bourail pour être traités le lendemain.

Considérant les émeutes qui ont débuté le 13 mai au soir, la fragilité des cerfs qui ne pouvaient supporter un stockage prolongé dans les bâtiments clos de l'OCEF (bien-être animal) et l'impossibilité pour le personnel d'abattage de prendre son poste, le 15 mai l'OCEF a pris unilatéralement et dans l'urgence la décision de libérer ces animaux sur la propriété.



Considérant que ces animaux étaient sous sa responsabilité, l'OCEF a proposé à son conseil d'administration le paiement de ces animaux aux éleveurs concernés qui en demandaient le règlement.

L'Agence rurale par délibération n° 2024-29 a pris en charge le complément de prix, normalement destiné aux éleveurs.

Indemnisation pêche hauturière

13 346 514 F CFP

La pêche hauturière en Nouvelle-Calédonie a connu une chute marquée de sa production en 2023, enregistrant une baisse de 27 % par rapport à 2022. Cette diminution est attribuée à des conditions météorologiques défavorables ainsi qu'à la déprédation des captures. Pour remédier à cette situation, un dispositif a été mis en place afin de préserver l'équilibre économique du secteur, en indemnisant les armateurs pour une perte de production estimée à 240 tonnes.

L'indemnisation effectuée en 2024, en raison de la nécessité de fournir les comptabilités de 2023, a concerné 2 dossiers.

Indemnisation production agrumes

7 840 799 F CFP

Reliquat 2023.

Suite aux conditions climatiques défavorables à la floraison des agrumes sur la campagne 2023 (oranges, mandarines et limes) et afin de compenser les pertes de production, l'Agence rurale proposait une intervention exceptionnelle.

Ce dispositif concernait une quarantaine de producteurs. En contrepartie le bénéficiaire devait s'assurer auprès de la CAMA pour la campagne 2024.

IV- PRÉVENTION

PLAN FOIN



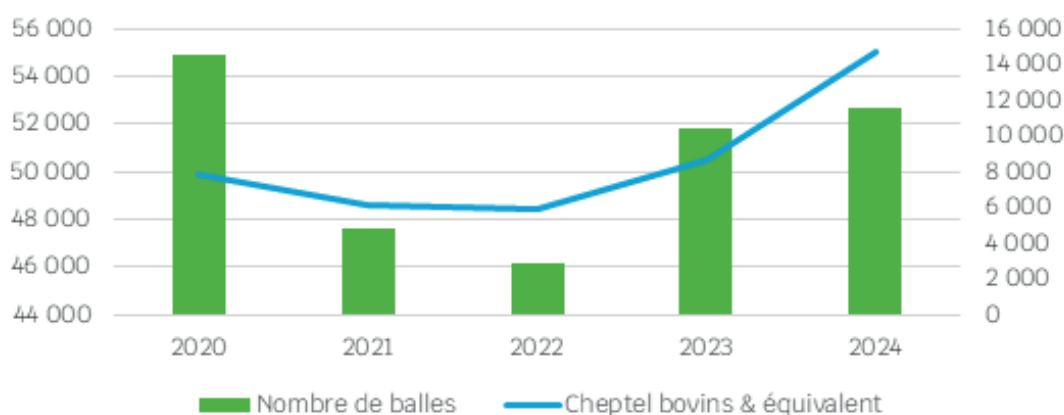
29 207 000 F CFP

Aide à l'achat de fourrage

44 distributeurs agréés

+25,7 %

Évolution de la consommation de balles de foin
2020-2024



En 2024, une chute brutale est enregistrée avec une baisse de plus de 73 % du nombre total de bénéficiaires. Cette rupture s'explique principalement par l'introduction d'une date limite de dépôt des demandes fixée au 31 août.

En 2024, avec une consommation de 11 519 balles, la dynamique reste élevée, malgré la baisse importante du nombre de bénéficiaires.

Aide à la production de fourrage (autoconsommation)

21 469 300 F CFP

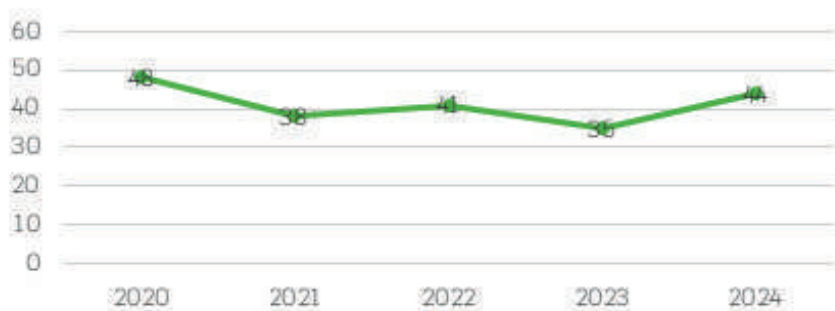
Nombre d'éleveurs inscrits = diminution de 23,75 %
par rapport à 2023

Diminution du cheptel bovin et équivalent concerné de 19,16 %

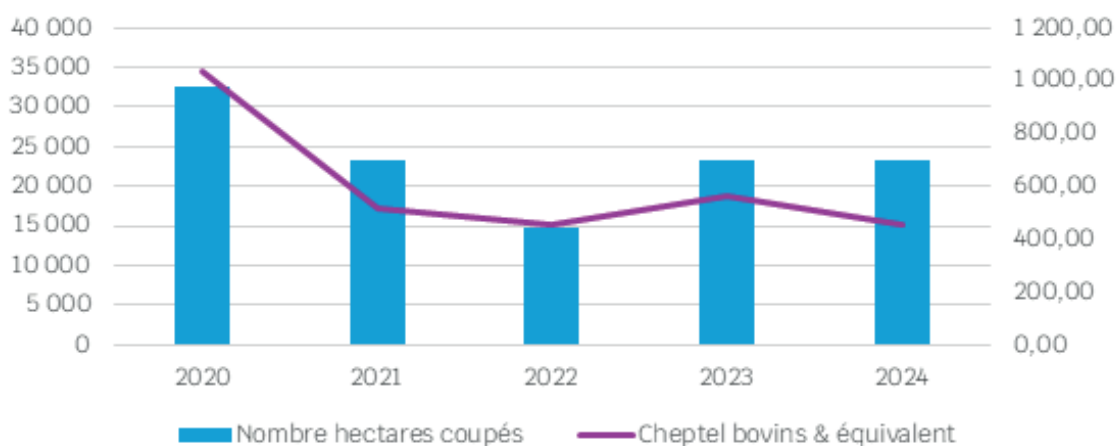
Cependant, en raison des conditions météorologique et malgré la diminution du nombre de bénéficiaires ainsi que du cheptel concerné, la surface fourragère coupée a connu une légère hausse de 1% entre 2023 et 2024.

Ainsi, en 2024, la consommation moyenne de fourrage par bovin est d'environ 174 kg (140 kg en 2023).

Évolution du nombre de distributeurs
2020-2024



Évolution des surfaces fourragères coupées
2020-2024



DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA TIQUE DU BÉTAIL

Aide à l'achat de tiquicides

14 699 780F CFP



Dans l'objectif de lutter contre la tique sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie, l'Agence rurale participe à **l'achat et la distribution aux éleveurs bovins de produits** leur permettant de lutter contre la tique. Cette participation s'effectue au travers d'une subvention versée à la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie en charge de la gestion du dispositif.

Évaluation vaccinale contre la tique

2 400 000 F CFP

Les races bovines européennes sont élevées de manière historique en Nouvelle-Calédonie et subissent la pression de la tique du bétail depuis son introduction accidentelle dans les années 40. Le recours aux acaricides pour son contrôle est mis à mal depuis plusieurs années par le développement de résistances des tiques, imposant désormais une gestion intégrée du parasite à travers les volets agronomiques, génétiques et immunologiques.

Dans ce contexte, l'IAC a développé un vaccin spécifique qui a été évalué dans 9 élevages du territoire entre 2017 et 2020, montrant son efficacité avec une réduction de plus de 40 % de l'usage des acaricides après 2 ans de vaccination.

Cette méthode de lutte pourrait ainsi participer à la pérennisation des élevages Limousins et Charolais dont la génétique est essentielle au maintien de schémas de croisements performants, ainsi que du dernier élevage laitier de Nouvelle-Calédonie dans un contexte de forte pression parasitaire.



L'Agence rurale participe au financement de doses de vaccin.



Transplantation embryonnaire

L'UPRA-Bovine en partenariat avec un opérateur Australien organise annuellement depuis 2011 une opération de transplantation embryonnaire de bovins.

Pour encourager les initiatives d'éleveurs qui s'inscrivent dans le cadre de la lutte génétique contre la tique, l'Agence rurale soutient cette opération avec un niveau d'intervention d'environ 50 % de la dépense pour une transplantation embryonnaire qui est évaluée à 190 000 F CFP. Ainsi, l'intervention de l'Agence rurale s'inscrit dans une convention particulière avec chaque éleveur et consiste en une intervention forfaitaire de 95 000 FCFP par naissance.



1 710 000 F CFP



soit 18 naissances de bovins résistants à la tique



©R.Leguen

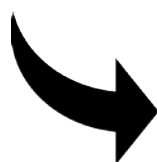
SURVEILLANCE ET PRÉVENTION PHYTOSANITAIRE ET ZOOSANITAIRE

Association ARBOFRUITS

Depuis 2016, ARBOFRUITS assure le suivi du réseau « mouche des fruits » dans les provinces Nord et îles Loyauté en collaboration avec le service d'inspection sanitaire et phytosanitaire de la Nouvelle-Calédonie.

ARBOFRUITS assure la surveillance sur 44 sites répartis en province Nord et en province des îles Loyauté. Ainsi en 2024, 1 068 visites ont été effectuées, en 190 tournées au cours desquelles 3 189 observations ont été faites. Les chiffres sont similaires aux années précédentes.

11 500 000 F CFP



Groupement de Défense Sanitaire des Animaux (GDSA) et des Végétaux (GDSV)

70 000 000 F CFP



30 000 000 F CFP

Acteur du suivi sanitaire des animaux en partenariat avec le service des laboratoires de la Nouvelle-Calédonie (LNC).



40 000 000 F CFP

Protection des productions végétales par la mise en place d'une surveillance du territoire et la coordination en matière de défense des productions.

En 2024, 97 recensements de troupeaux et 4 505 analyses réalisées, 51 visites d'élevage avec le vétérinaire.

En 2024, 2 305 observations réalisées auprès de 135 producteurs.

Réseau épidémio-surveillance apicole (RESA)

15 000 000 F CFP

La surveillance de l'état sanitaire du rucher calédonien et la prévention des épidémies étant un levier important pour l'avenir de la filière apicole, la mise en œuvre d'un dispositif de surveillance épidémiologique est évidente. Les actions conduites sont l'animation du réseau apicole (RESA) et l'indemnisation des visites effectuées par les agents sanitaires apicoles (ASA).

Ces opérations sont mises en œuvre par la Technopole. **En 2024, 628 apiculteurs, 10 908 ruches et 1 171 ruchers ont été recensés. 82 visites sanitaires réalisées, 449 colonies contrôlées.**

Réseau épidémio-surveillance aquacole (REC)

4 400 000 F CFP



Cette vigilance sanitaire est d'une importance haute pour un territoire indemne des maladies de la liste de l'OIE à déclaration obligatoire pour les crustacés. Cette bonne situation sanitaire et la mise en place de cette veille permet une sécurisation des élevages mais également d'obtenir les agréments nécessaires pour exporter des crevettes crues à l'étranger.

Le maintien du REC est donc capital pour la filière crevetticole calédonienne. Le Centre Technique Aquacole (CTA) de la TECHNOPOLE a pu remplir les missions avec succès jusqu'à présent mais en 2022, il fait face à des restrictions budgétaires qui limitent sa capacité d'action. L'Agence rurale, dans le cadre de ses missions de prévention phytosanitaire et zoonositaire, reprend le financement du REC permettant ainsi d'assurer la pérennité de ce dispositif.

Biosécurité

33 250 000 F CFP



L'Agence rurale a été sollicitée par la Nouvelle-Calédonie pour participer à l'achat d'un nouvel autoclave destiné au traitement des Déchets de Bord à Risque Sanitaire (DBRS) à l'aéroport de Tontouta. Ce projet, porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), s'inscrit dans le cadre d'un plan de modernisation et de mise en conformité avec les normes sanitaires et environnementales actuelles.

En 2017, la Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Calédonie (DI-MENC) a constaté une diminution de l'épaisseur de la cuve de l'autoclave existant au-delà des tolérances prévues, indiquant une nécessité de remplacement pour des raisons de sécurité. En septembre 2022, une étude de faisabilité a été réalisée pour évaluer les options de remplacement de l'autoclave. En juin 2023, l'utilisation de l'autoclave actuel a été suspendue, entraînant le début du traitement externalisé des DBRS par PROMED, ce qui a engendré un surcoût d'exploitation de 44 MF CFP sur 14 mois.

Investir dans un autoclave présente de nombreux avantages. Un autoclave moderne permet de traiter les DBRS de manière plus efficace et sécurisée, réduisant ainsi les risques de contamination et de propagation de maladies. De plus, il contribue à une gestion environnementale responsable en réduisant l'empreinte écologique associée au traitement des déchets. L'utilisation d'un autoclave permet également de se conformer aux réglementations sanitaires strictes évitant ainsi de potentiels litiges ou sanctions.

V-PROTECTION DU MILIEU

OCCUPATION DES SOLS

1 197 000 F CFP

Reliquat de dossiers de la campagne 2023-2024. Pas d'ouverture de ce dispositif sur la campagne 2024-2025.

MESURE BARRIÈRES FIXES



©R. Leguen

L'Agence rurale soutient la réalisation de barrières fixes d'une hauteur de 1,55 m ou 1,90 m afin de protéger les exploitations agricoles de la pression des cerfs et des cochons sauvages. La mesure consiste à fournir du grillage aux agriculteurs inscrits au registre de l'agriculture.

Le grillage est fourni en deux étapes dans la limite d'un programme agréé :

- au maximum 60 % du linéaire en grillage, après contrôle de la bonne préparation du site d'implantation ;
- le solde, après contrôle de la 1ère tranche et de la bonne préparation du site d'implantation.

L'intervention de l'Agence rurale dans l'achat du grillage est arrêtée à 25 000 F CFP par rouleau pour une nouvelle implantation de barrière n'ayant pas encore été subventionnée et 15 000 F CFP par rouleau pour un renouvellement de barrière déjà subventionnée.



Dépenses 2024

12 300 000 F CFP

Le contrôle de la mesure est assuré par les services de la DAVAR.

- 20 dossiers étudiés lors des 2 comités techniques d'agrément grillage (CTAG) pour un linéaire total de 27 800 mètres. 396 rouleaux de 100 mètres de grillage ont été délivrés.

Évolution
2020-2024



LUTTE CONTRE LES FEUX



L'Agence rurale participe au financement des mesures de préventions et de lutte contre les feux affectant les espaces naturels ou cultivés.

Une délibération spécifique aux actions de lutte contre le feu a été adoptée en 2021 pour permettre à l'Agence rurale d'ouvrir son champ d'actions au **financement de tout type de mesures, notamment celles de nature préventive**.

Dans ce cadre, des actions ont été conduites en vue d'améliorer le dispositif d'alertes incendies développé par l'ŒIL et analyser les caractéristiques pyro-retardantes du bourao en partenariat avec Conservation International.

Une subvention à la Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des risques de la Nouvelle-Calédonie (DSCGR) a été versée pour la lutte contre les feux.

111 780 963 F CFP

Dépenses 2024

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES

Dépenses 2024

10 000 000 F CFP

La délibération n°7/CP du 6 avril 2010 fixant les conditions sanitaires de collecte, de traitement et de mise sur le marché des viandes de cervidés sauvages a été modifiée fin 2023 dans l'objectif de favoriser l'émergence d'une filière de commercialisation en circuits courts de ces viandes issues de la chasse ou de la régulation.

Cette évolution réglementaire prévoit notamment que les carcasses des cerfs sauvages destinés à de la mise sur le marché soient identifiées au moyen d'un système d'identification permanent, permettant d'en assurer la traçabilité.

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n°2024-1085/GNC du 5 juin 2024 en précisent les caractéristiques : « ce système d'identification permanent est constitué d'un bracelet apposé entre l'os et le tendon d'une des pattes arrière du cervidé de sorte qu'il ne puisse être retiré, ni déplacé sans être au préalable détruit. Ce bracelet est identifié individuellement par un numéro d'ordre composé de 6 chiffres ».

Conformément aux exigences de la délibération 7/CP, une convention tripartite entre la Nouvelle Calédonie et les provinces Nord et Sud est en cours de finalisation, afin d'organiser la distribution de ces bracelets auprès des personnes autorisées à pratiquer l'examen sanitaire initial des cerfs.

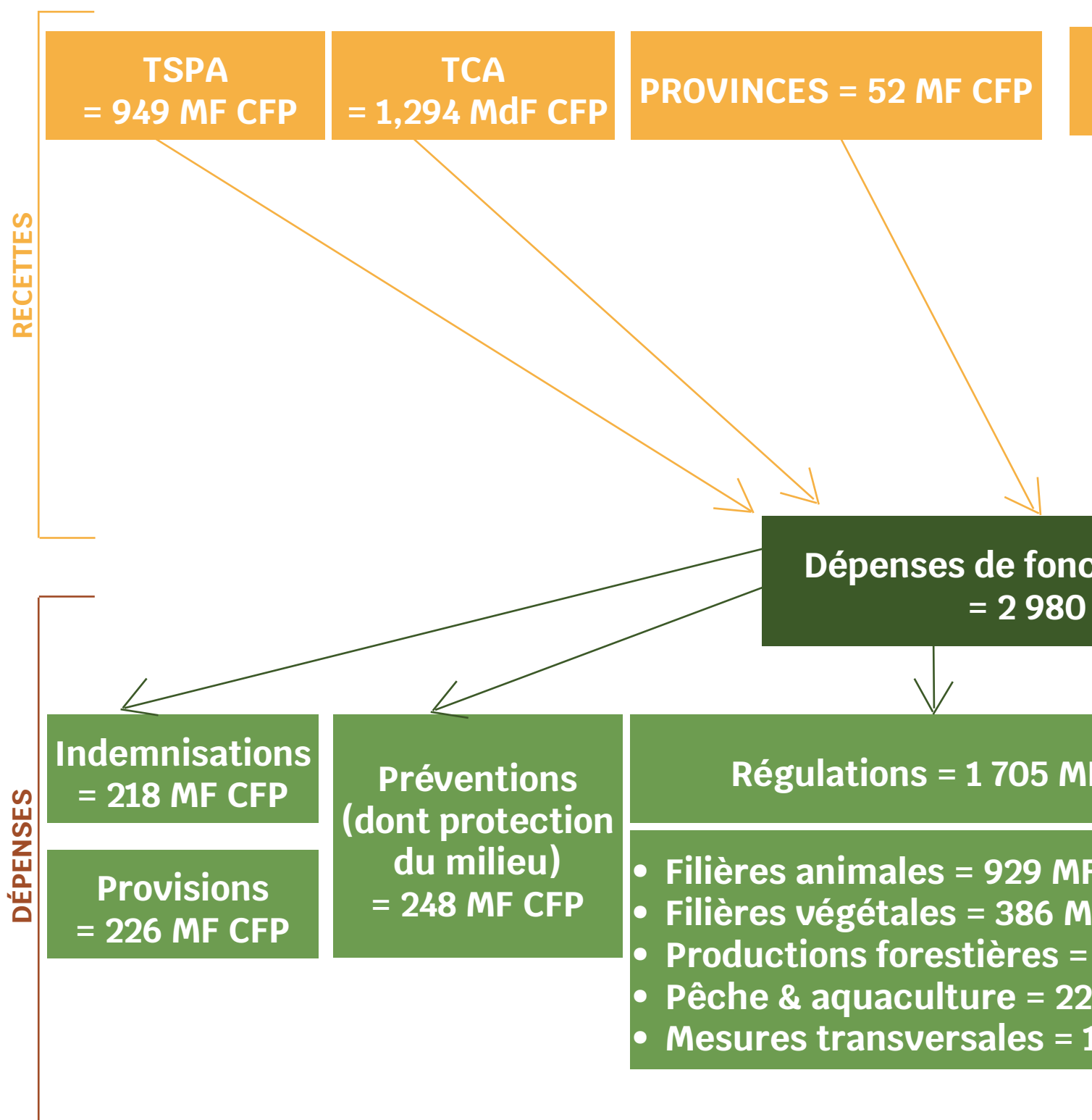
L'Agence rurale a été sollicitée par la DAVAR, la DDDT et la DDEE concernant le financement initial et ponctuel de ce dispositif d'identification des carcasses de cerfs de chasse dans le cadre de l'accompagnement des premières opérations, qui seront lancées dès début 2025. L'achat d'un premier lot de 30 000 bracelets d'identification permet au dispositif de démarrer.





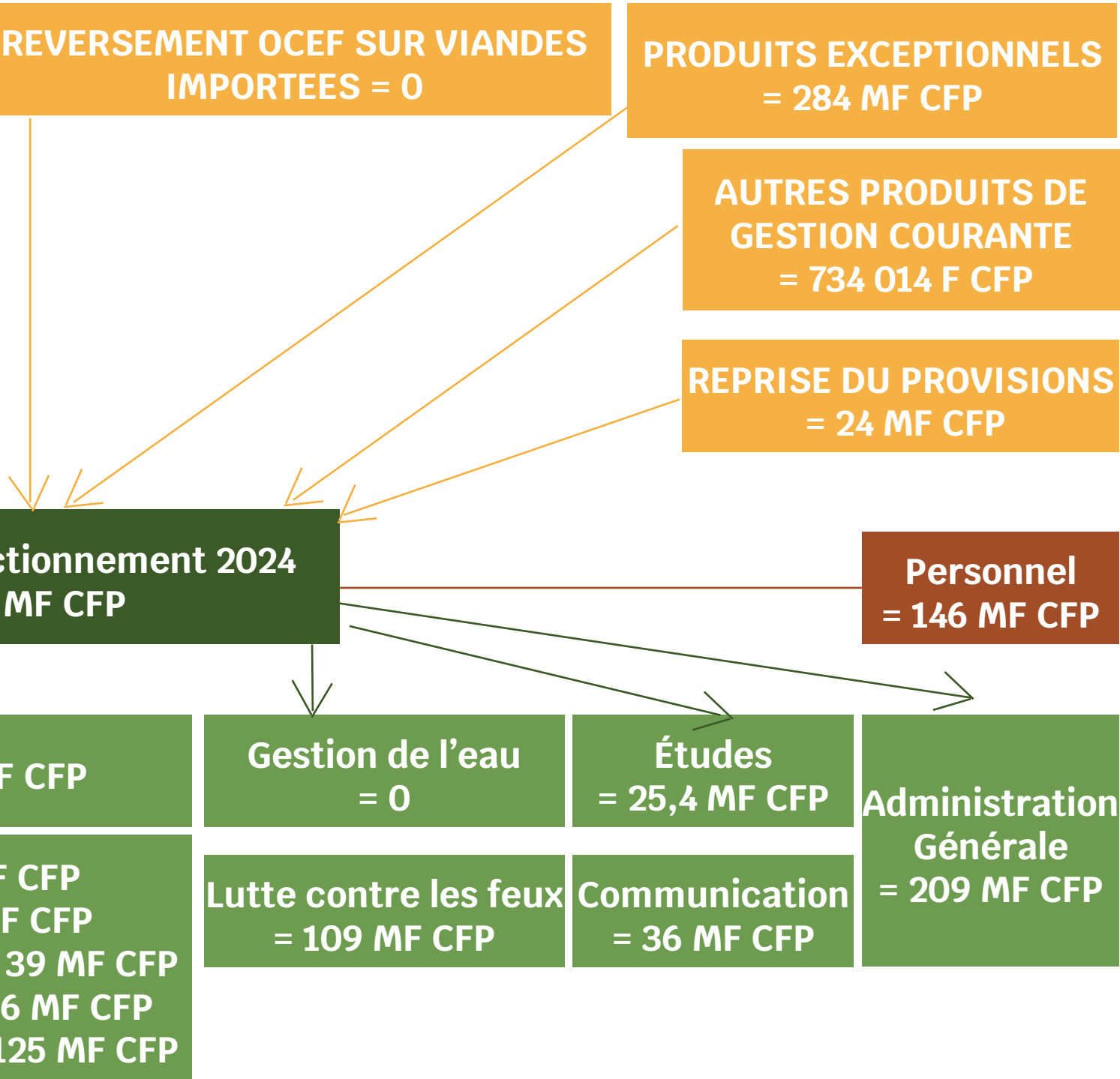
VII- RÉALISATION COMPTABLE DU BUDGET

2 604 M



CARTOGRAPHIE DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

MF CFP



EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024

Récapitulatif des grandes masses financières et taux de réalisation

Résultat de l'exercice en F CFP	2023	2024	Var.valeur	Var. %
Fonctionnement	523 460 074	-376 013 178	-899 473 252	-171,8 %
Investissement	14 171 459	12 487 210	-1 684 249	-11,9 %
Résultat global de l'exercice	537 631 533	-363 525 968	-901 157 501	-167,6 %
Résultats cumulés	2023	2024	Var.valeur	Var. %
Fonctionnement	1 279 716 415	903 703 237	-376 013 178	-29,4 %
Investissement	59 656 183	72 143 393	12 487 210	20,9 %
Résultat cumulé de clôture	1 339 372 598	975 846 630	-363 525 968	-27,1 %

Résultat de l'exercice 2024 = -363 525 968 F CFP

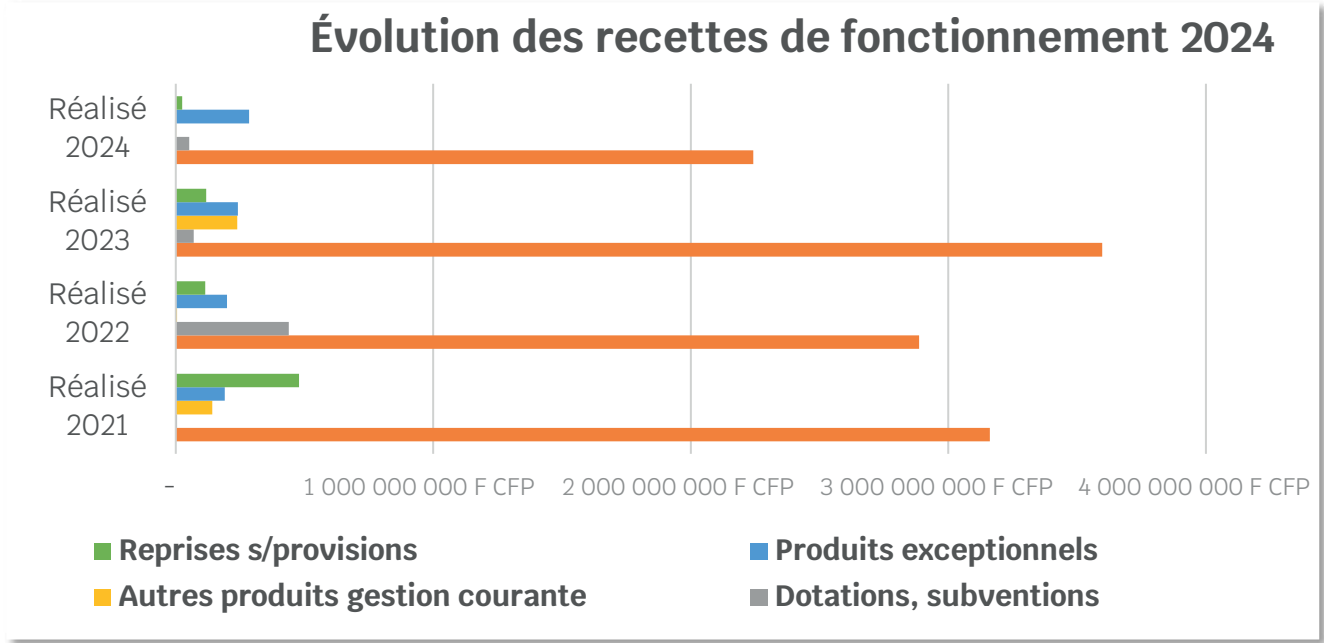
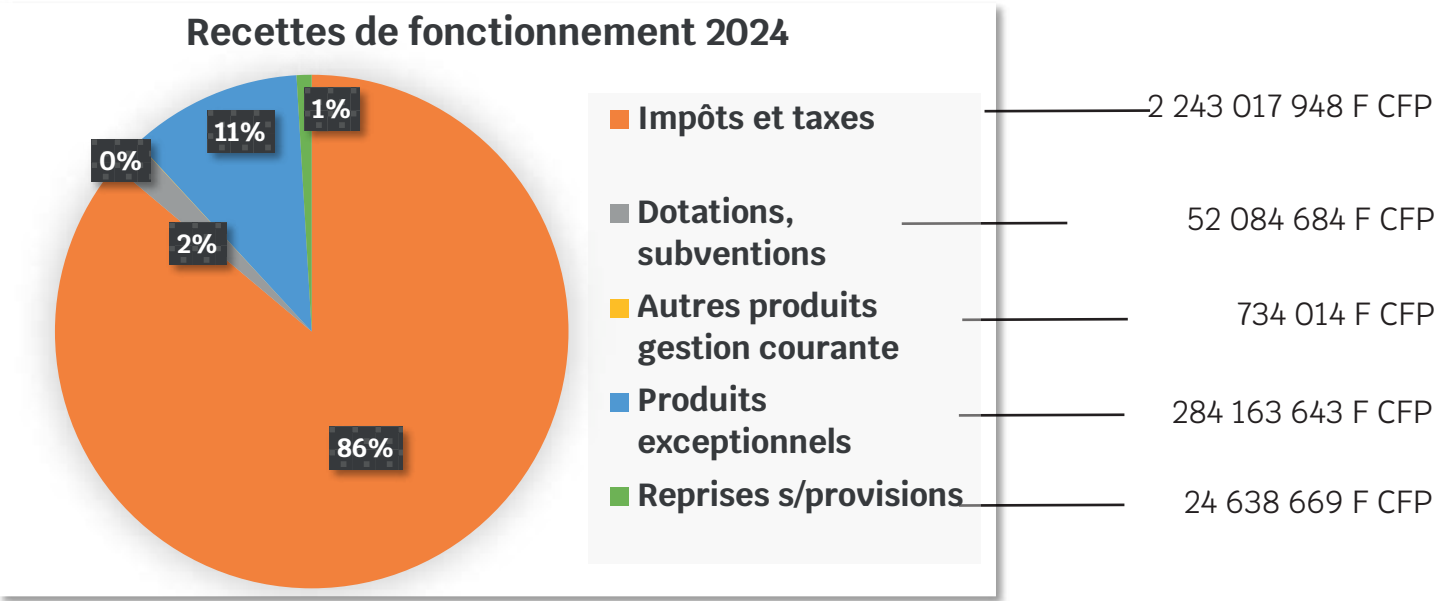
Résultat cumulé = 975 846 630 F CFP

Réalisations de la section de fonctionnement

Dépenses	Prévu	Réalisé	%
Charges à caractère général	357	210	58,8 %
Charges de personnel et frais assimilés	158	146	93 %
Autres charges de gestion courante	3 111	2 113	67,9 %
Charges financières			
Charges exceptionnelles	279	277	99,3 %
Opérations ordre de transfert entre sections	16	16	100 %
Virement à la section investissement			
Dotations aux provisions	312	218	69,8 %
Dépenses imprévues	756		0,0 %
Total général	4 989	2 981	59,7 %
Recettes	Prévu	Réalisé	%
Impôts et taxes	3 120	2 243	71,9 %
Dotations, subventions et participations	46	52	113,7 %
Autres produits de gestion courante		238	
Atténuations de charges			
Produits exceptionnels	284	284	100 %
Résultat de fonctionnement reporté	1 280		
Reprise sur provisions	259	25	9,5 %
Total général	4 989	2 604	70,2 %

Les recettes de fonctionnement

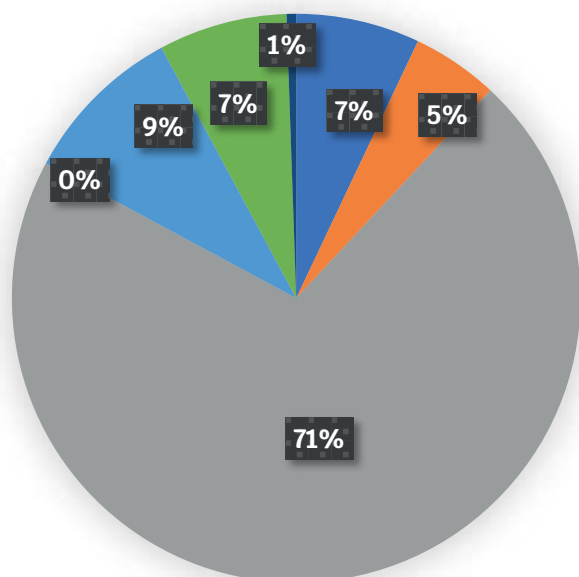
2 604 638 958 F CFP



Les dépenses de fonctionnement

2 980 652 136 F CFP

Répartition dépenses de fonctionnement 2024

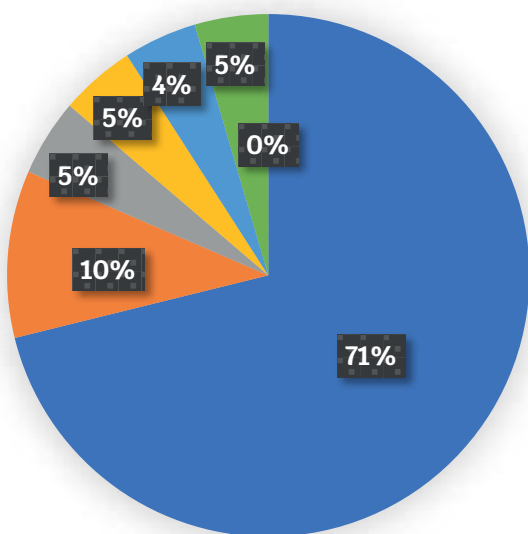


Charges à caractère général (011)	209 964 918 F CFP
Charges de personnel (012)	146 400 958 F CFP
Autres charges gestion courante (65)	2 113 124 881 F CFP
Charges financières (66)	
Charges exceptionnelles (67)	276 972 300 F CFP
Dotations provisions (68)	217 961 926 F CFP
Opérations d'ordre transfert (042)	16 227 153 F CFP

Les dépenses d'intervention

2 506 776 941 F CFP

Répartition des dépenses d'intervention 2024



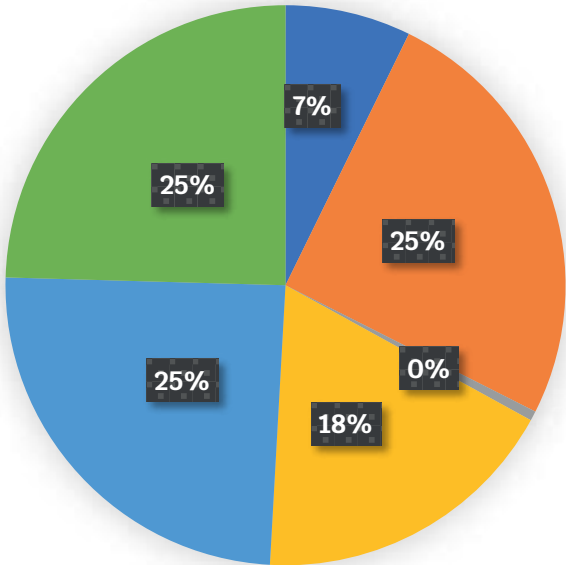
Régulation	1 705 884 388 F CFP
Prévention et protection du milieu	248 044 837 F CFP
Indemnisations	225 847 716 F CFP
Lutte contre les feux	109 000 000 F CFP
Provisions calamités naturelles	109 000 000 F CFP
Provisions crises sanitaires	109 000 000 F CFP
Gestion de l'eau	0 F CFP

Avec la création du fonds de l'eau, 2021 est le dernier exercice où l'Agence rurale a exercé la compétence de gestion de l'eau.

Indemnisations, prévention et protection du milieu et des espaces agricoles

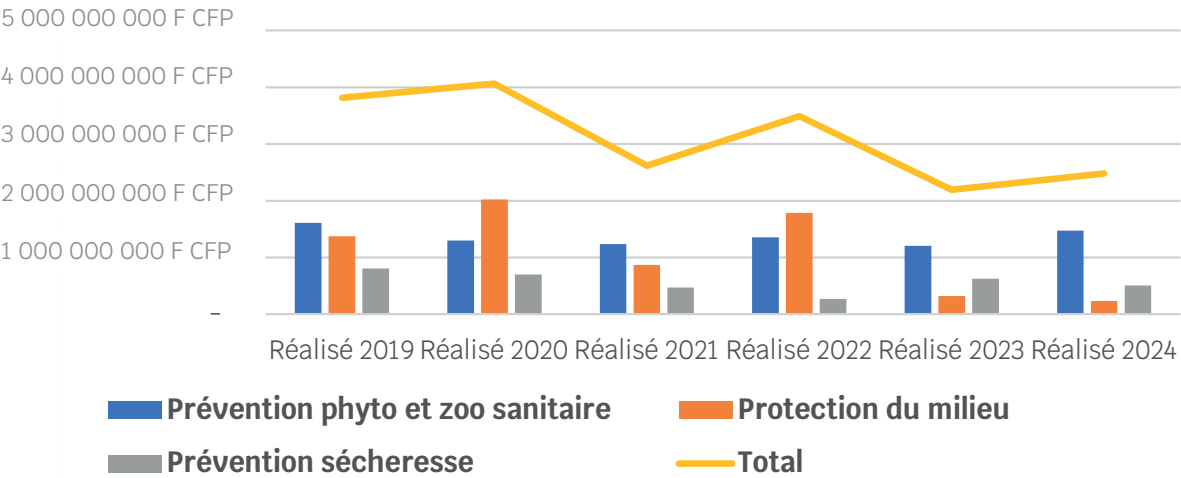
443 809 642 F CFP

Répartition dépenses d'indemnisation 2024

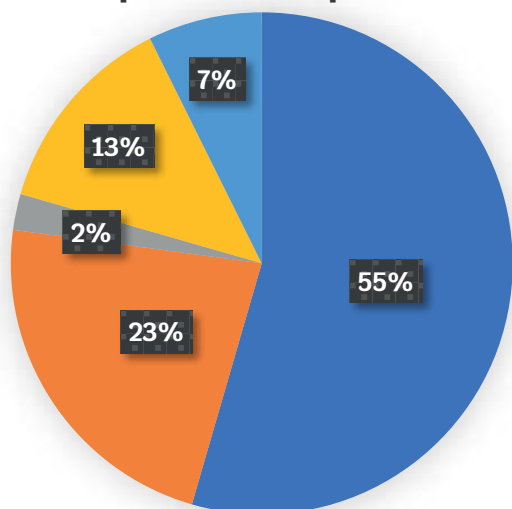


Crises phyto et zoo sanitaires	32,2 MF CFP
Lutte contre les feux	111,8 MF CFP
Evènements climatiques	33,6 MF CFP
Autres indemnisations	48,3 MF CFP
Provisions calamités naturelles	109 MF CFP
Provisions crises sanitaires	109 MF CFP

Évolution des dépenses de Prévention & Protection du milieu 2019-2024



Répartition dépenses de régulation 2024



Filières animales

929 562 445 F CFP

Filières végétales

386 225 398 F CFP

Filières forestières

39 616 039 F CFP

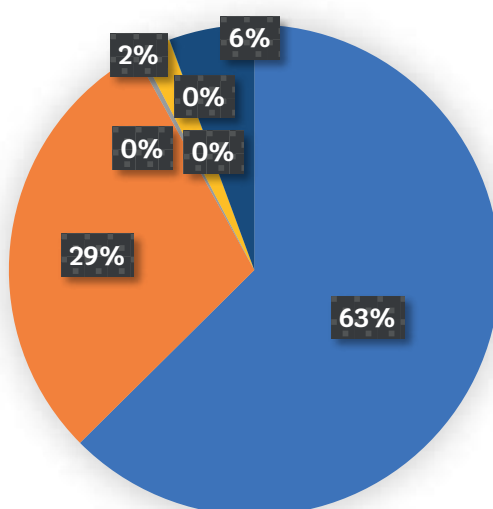
Pêche et aquaculture

225 277 208 F CFP

Mesures transversales

125 203 298 F CFP

Répartition dépenses filières animales 2024



Bovins

Porcins

Ovins - caprins

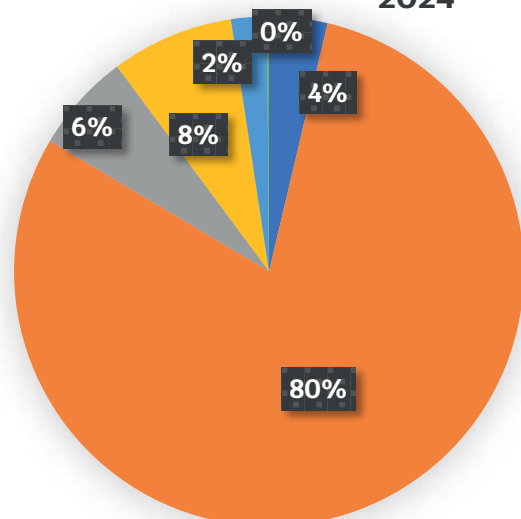
Cervidés

Aviculture

Apiculture

Autres non ventilées

Répartition dépenses filières végétales 2024



Pomme de Terre

Céréales

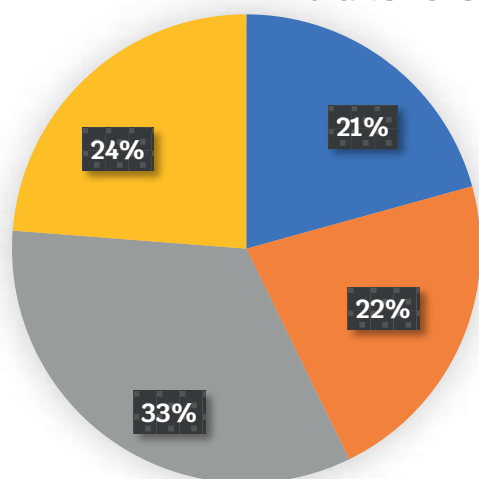
Fruits, légumes, p. vivriers

Squash

Oignons

Plantes arom. et médicin.

Répartition des dépenses de régulation transversales 2024



■ Qualité produits calédoniens

26 MF CFP animation ODG

■ Approvisionnement

27,6 MF CFP transport des intrants sur financement provinciaux

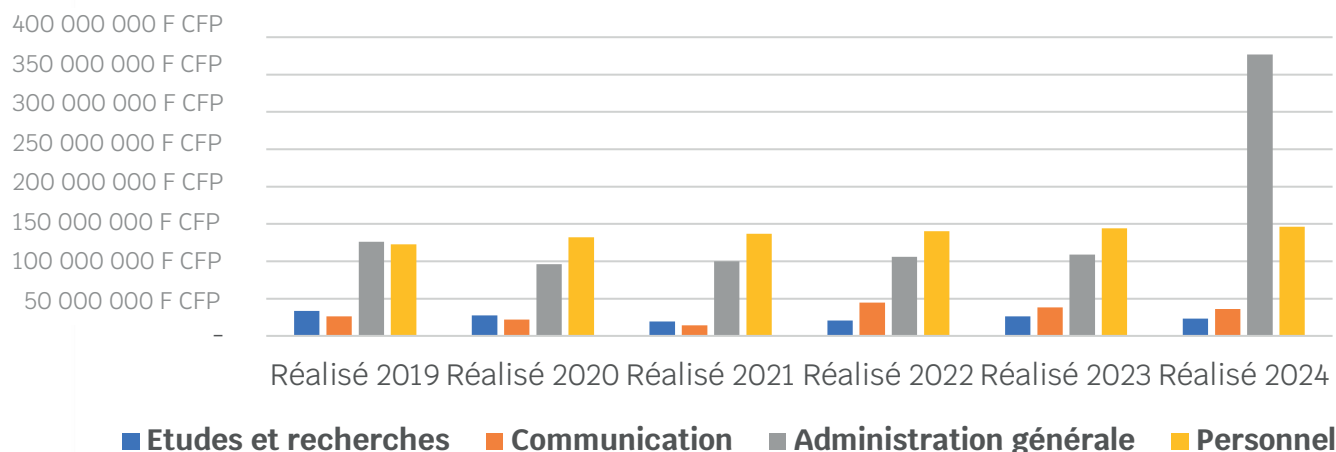
■ Transition agroécologique

41,9 MF CFP surtout aides production/conversion

■ Autre régulation transversale

29,8 MF CFP transports crise

Évolution des dépenses de soutien et pilotage 2019-2024



Conclusion

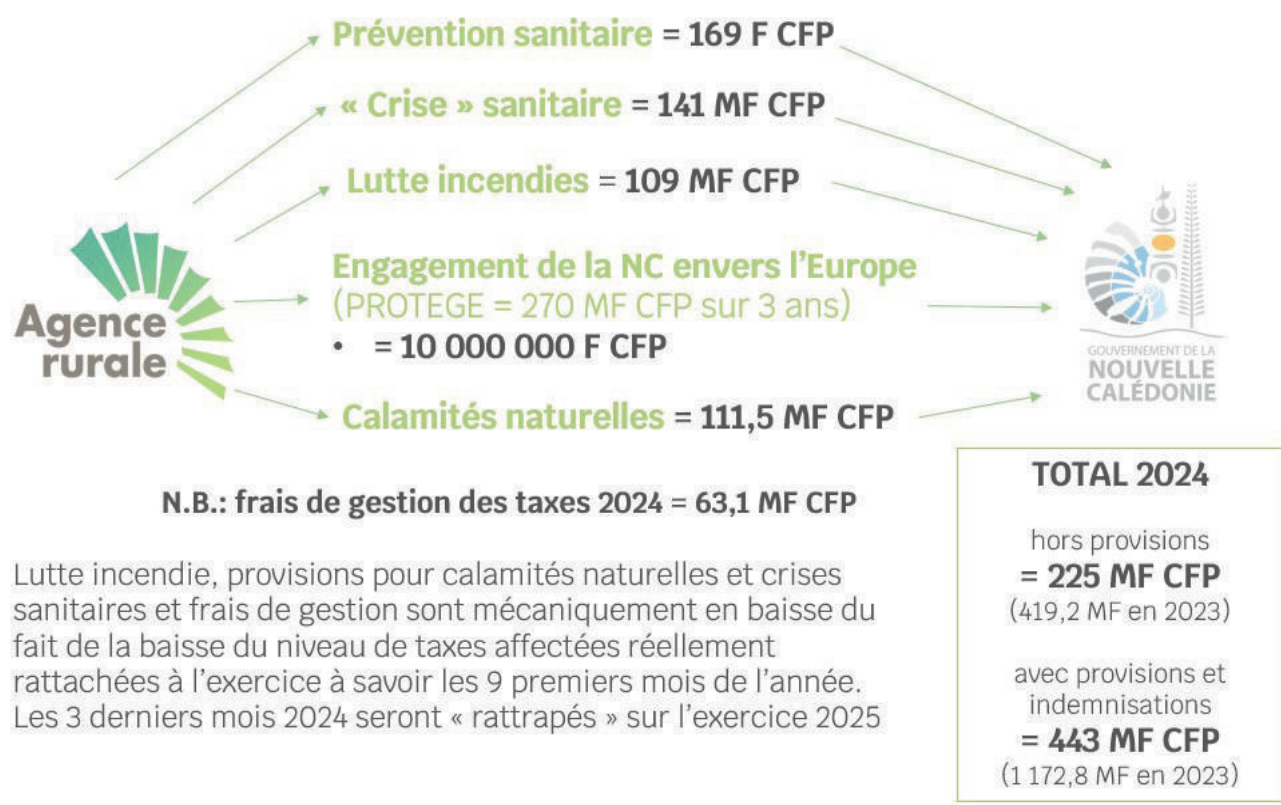
Les comptes 2024 de l'Agence rurale se clôturent avec un résultat **global négatif** de 363 525 968 F CFP (résultat positif de 537 631 533 F CFP en 2023)

Les raisons principales :

- le **déficit lié aux taxes affectées** et la décision d'**abandonner à l'OCEF le différentiel de marge** sur viandes importées 2023
- les dépenses exceptionnelles directement liées aux événements débutés le 13 mai 2024, à savoir **principalement les transports de marchandises et les indemnisations d'éleveurs**.

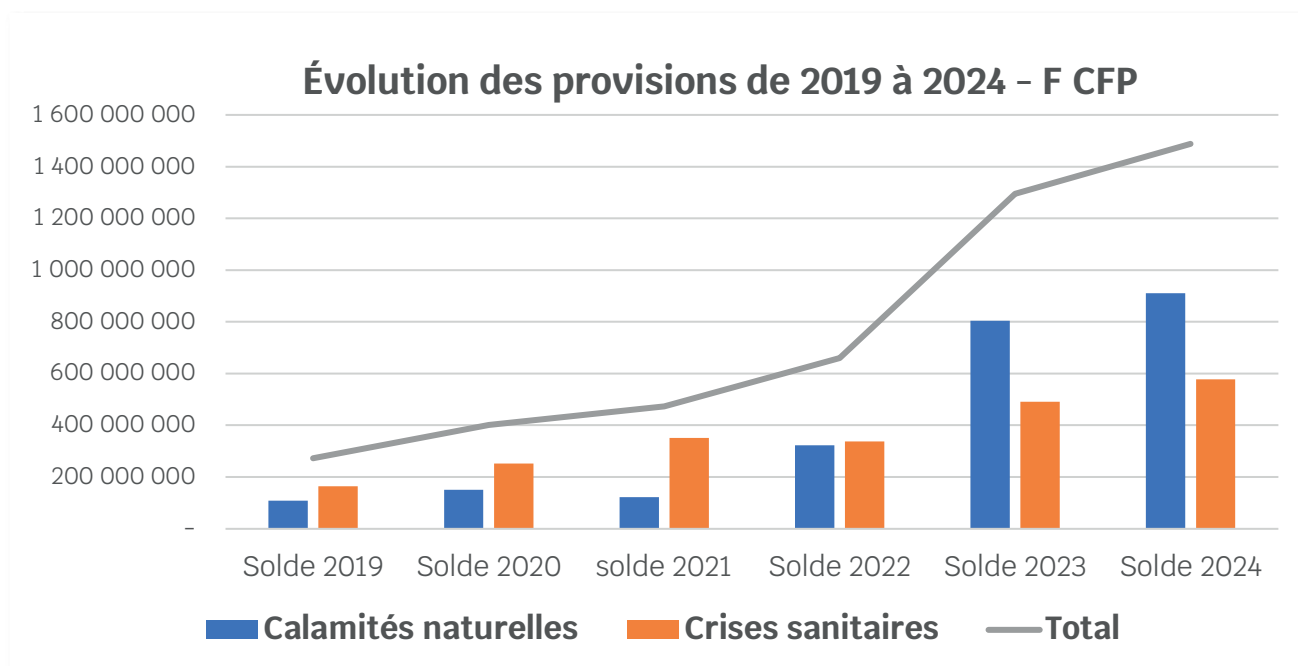
Les dépenses ont cependant bénéficié d'une **année climatique plus favorable** aux productions végétales (pas d'indemnisation pour cause de pluies exceptionnelles).

Le résultat global cumulé s'élève à 975 846 630 F CFP (1 339 372 598 F CFP en 2023) au 31 décembre 2024. Il est équivalent à **119 jours** de dépenses de fonctionnement (131 jours au 31/12/2023) et reste donc tout à fait conforme aux préconisations de la chambre des comptes.



Focus sur les provisions :

En F CFP	Solde 2019	Solde 2020	Solde 2021	Solde 2022	Solde 2023	Solde 2024
Calamités naturelles	107 846 400	150 000 000	122 244 306	322 244 306	803 890 296	910 411 187
Crises sanitaires	164 000 000	251 500 000	350 902 162	337 079 418	490 948 347	577 750 713
Total	271 846 400	401 500 000	473 146 468	659 323 724	1 294 838 643	1 488 161 900



GLOSSAIRE

La Technopole : (anciennement ADECAL Technopole)

ANCB : Agence Néo-Calédonienne de la Biodiversité

ASA : Agents Sanitaires Apicoles

ASBO : Association pour la Sauvegarde de la Biodiversité d'Ouvéa

BSV : Bulletin de santé du végétal

CAMA : Caisse d'Assurance Mutuelle Agricole

CAP-NC : Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie

CREA : Centre de Recherches et d'Expérimentations Agronomiques

CTAG : Comité Technique d'Agrément Grillage

CTC : Chambre Territoriale des Comptes

CTBNC : Certification du bois pour la construction en NC

DAP : Droits A Produire

DAVAR : Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales

3DT : Direction du Développement Durable des Territoires de la province Sud (ex DDR + DENV)

DDEE : Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la province Nord

EDEC : Etablissement d'Elevage de Cervidés de NC

FCTE : France Calédonie Tropic Export

FDEB : Fond de Développement de l'Elevage Bovin

FED : Fond Européen de Développement

GAPCE : Groupement Agricole des Producteurs de la Côte Est

GDSA/GDSV : Groupement de Défense Sanitaire Animal / Végétal

GPEFNC : Groupement Professionnel des Exploitants Forestiers de la NC

GPFNC : Groupement des producteurs de foin de NC

IAC : Institut Agronomique Néo-Calédonien

IAE : Infrastructures Agro-Ecologiques

ICPE : Installations Classées Protection de l'Environnement

IFEL : Interprofession Fruits Et Légumes

ISTC : Infiltration Séreuse des Tissus Conjonctifs

IPAMPA : Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole

IVNC : Interprofession des Viandes de NC

OCEF : Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique

ODG : Organisme de défense et de Gestion des signes de qualité

PEP : Politique de l'Eau Partagée

PIL : Province des îles Loyauté

PNVF : Plateforme de Normalisation des Végétaux aux Frontières

PPUA : Produits Phytopharmaceutiques à Usage Agricole

PPNU : Produits Phytosanitaires Non Utilisés

PROTEGE : Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes

QAS : Quality Assurance Systems Ltd

REC : Réseau d'Épidémiologie Surveillance Crevette

RESA : Réseau d'Épidémiologie Surveillance Apicole

RCNC : Référentiel Calédonien des Normes de la Construction

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

SANC : Syndicat des Apiculteurs de Nouvelle-Calédonie

SCV : Semis sur Couverture Végétale

SIQO : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine

SODIL : Société de Développement et d'Investissement des îles Loyauté

SOPAC : Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens

TCA : Taxe sur les Conventions d'Assurance

TSPA : Taxe de Soutien aux Productions Agricoles et Agroalimentaires

UPRA : Unité calédonienne de sélection et de promotion des races



30 route de la Baie des Dames - Forum Le Centre - DUCOS

BP 27820 98863 NOUMEA CEDEX

Tél : 26 09 60 - Mail : contact@agencerurale.nc

www.agence-rurale.nc |  Agence Rurale NC

Rapport d'activités 2024

Directrice de publication : Laure VIRAPIN

Rédaction : Julien BARBIER, Yannick FULCHIRON, Théau GONTARD, Céline MARCHAL, Amandine MARTIN, Elsa MORLET, Richard NGUYEN, Virginie ROUSSERY

Maquette et réalisation technique : Amandine MARTIN